



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

27^e séance plénière

Lundi 5 octobre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Opertti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Rapport du Secrétaire général (A/53/1)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée se souviendra que le Secrétaire général a présenté son rapport à la septième session plénière du 21 septembre.

M. Ramaker (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général donne un compte rendu fidèle des succès et des échecs que l'Organisation a enregistrés face aux problèmes que posent les conflits, la paix et le développement, ainsi qu'un ensemble d'idées rationnelles pour aborder ces problèmes de façon plus efficace à l'avenir.

Le Secrétaire général définit la manière dont l'Organisation devrait, à l'avenir, aborder les complexités d'une communauté d'États de plus en plus interdépendants. L'élément clef en est le principe selon lequel l'Organisation devrait jouer un rôle essentiel dans ce processus de changement mondial. Nous partageons sans réserve cette opinion et nous attendons avec intérêt les propositions que le Secrétaire général entend présenter à ce sujet à l'Assemblée du millénaire.

Nous sommes disposés, pour notre part, à participer à une Organisation forte et efficace qui pourra nous aider à relever les défis du siècle prochain.

Nous saluons les arguments avancés par le Secrétaire général en faveur de l'adoption au plan international de mesures axées sur la prévention des conflits. Après tout, la recherche d'une solution a posteriori des conflits — qui a été la pratique jusqu'à présent — est bien plus coûteuse, en termes de souffrances humaines et de pertes matérielles.

Cette politique préventive est une entreprise ambitieuse, qui requiert une vaste démarche de nature à intégrer des mécanismes de politique et de sécurité ainsi que des mesures de développement à long terme, des activités de reconstruction et de redressement à moyen terme, et des programmes de secours d'urgence à court terme.

Comme le Secrétaire général, nous croyons que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle central dans cette stratégie d'ensemble. Pour ce faire, le Conseil devrait à la fois accorder une attention systématique aux aspects politiques et militaires des crises et se pencher sur toutes les menaces formidables qui pèsent sur la sécurité de l'homme et qui vont bien au-delà des actes de violence et d'agression flagrants. En effet, la pauvreté, les tensions ethniques et les catastrophes naturelles menacent tout autant l'environnement humain puisqu'elles sont à l'origine d'un grand nombre de conflits.

Dans ce contexte, le Secrétaire général souligne une possibilité très intéressante qu'offre l'Article 65 de la Charte, à savoir que le Conseil de sécurité peut demander des informations et une assistance au Conseil économique et social, et qui pourrait être explorée plus avant.

Le rapport du Secrétaire général est un excellent antidote contre l'inertie des États Membres face aux problèmes que pose le développement. Comme le Secrétaire général, nous nous inquiétons de constater que l'aide publique au développement ne cesse de diminuer alors qu'une vaste proportion de l'humanité vit toujours dans des conditions misérables. Tout aussi troublante est la tendance toujours plus marquée des donateurs à affecter leur aide sans prendre en compte les besoins réels des bénéficiaires.

Du haut de cette tribune, je peux assurer le Secrétaire général que mon pays s'en tiendra à l'engagement qu'il a pris d'affecter 0,8 % de son PIB à l'aide au développement.

Pour mon pays, l'utilité des moyens permettant d'acheminer l'aide au développement multilatéral ne fait aucun doute. Ils aident à assurer une répartition équilibrée de l'aide. Nous pouvons donc souscrire sans réserve à l'opinion du Secrétaire général, à savoir que l'ONU offre un avantage supplémentaire en tant que véritable institution de développement universel.

Les Pays-Bas ont, par conséquent, l'intention d'accroître leur coopération dans le domaine du développement multilatéral. En prenant cette décision, je le reconnais, nous avons également été inspirés par les réformes et les innovations dont le Secrétaire général a pris l'initiative dans le domaine des activités de développement de l'Organisation.

Il ne faut cependant se faire aucune illusion, car une aide même généreuse ne saurait à elle seule apporter un changement dans les domaines économique et social. Bien au contraire, ce dernier dépend principalement des ressources et des moyens financiers nationaux. Les stratégies de développement devraient principalement porter sur l'optimisation des politiques nationales viables et la bonne gouvernance, ce qui conduirait à un développement durable et à une situation favorable à l'apport d'investissements privés.

Dans le domaine humanitaire, on ne peut que se féliciter de la réorganisation du Secrétariat, qui a donné lieu à la création du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Sous la direction avisée du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, le système des Nations Unies peaufine et améliore sa capacité de réaction là et quand surviennent des catastrophes anthropiques ou naturelles.

C'est peut-être le moment et le lieu de rappeler le débat qui s'est tenu il y a quelques jours au Conseil de sécurité sur la protection du personnel participant aux opérations humanitaires. Il est indispensable qu'une protection soit fournie à ce personnel qui, souvent, doit travailler dans des conditions extrêmement dangereuses.

Ce n'est, certes, pas fortuit si, au cours du débat général, la quasi-totalité des chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont abordé la question de la mondialisation. Après tout, dans son rapport, le Secrétaire général offre quelques raisons convaincantes d'engager un débat suivi sur la manière d'aborder ce phénomène qui, d'une manière ou d'une autre, affecte chacun d'entre nous.

En effet, cette question figure désormais en permanence à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Il importe que tous les organes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, qui se réunissent en ce moment même à Washington, mettent au point une démarche commune pour aborder les conséquences de ce processus en partageant informations et analyses et en maintenant dans leurs politiques cohérence et complémentarité. Les conséquences fâcheuses et immédiates — la marginalisation de groupes sociaux et des pays les moins avancés — doivent retenir en particulier l'attention.

Le Secrétaire général souligne à juste titre que la promotion des droits de l'homme ne devrait pas être séparée des autres activités de l'Organisation. Il la considère comme le fil commun qui se retrouve dans toutes ces activités. Nous faisons nôtre ce point de vue. Cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il s'avère de plus en plus que les politiques suivies en matière des droits de l'homme ne sauraient se limiter à énoncer des normes ou à faire des déclarations : elles doivent englober l'alerte rapide, la prévention et les moyens de remédier aux violations des droits de l'homme. Seule une action intégrée dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme donnera des résultats. Voilà pourquoi nous continuerons de contribuer à la mise en oeuvre de cette démarche que le Secrétaire général a si éloquemment définie dans son rapport.

Dans le même temps, il faut préciser que dans le cadre de ces politiques intégrées, il convient d'accorder au système juridique international le poids qui lui revient. Comme le Secrétaire général, nous constatons avec optimisme qu'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'ordre international doit se fonder sur des normes et des règles juridiques. Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye

et le Tribunal international pour le Rwanda contribuent, dans le cadre de leur mandat, aux nobles efforts qui sont entrepris pour mettre un terme à la culture mondiale de l'impunité. Nous sommes certains que la Cour pénale internationale jouera en temps voulu un rôle similaire.

L'ONU, dans bien des aspects importants, a déjà progressé sensiblement sur la voie des réformes que le Secrétaire général a entamées l'an dernier. En effet, beaucoup a déjà été accompli et nous reconnaissons avec le Secrétaire général que la famille des Nations Unies oeuvre aujourd'hui de façon plus cohérente et concertée qu'elle ne le faisait il y a un an. Il ne fait aucun doute que ces progrès inciteront la famille des Nations Unies et les États Membres à appuyer la réforme en tant que processus qui doit se poursuivre afin que l'humanité puisse à tout moment chercher à régler efficacement les questions mondiales en constante évolution.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général des réflexions que l'on trouve dans son rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous faisons nôtre sa conception du rôle que l'ONU devra jouer au XXI^e siècle. Ce siècle sera celui d'un monde mondialisé et interdépendant.

Depuis le milieu des années 90, la mondialisation a été le moteur du dynamisme économique, de la libéralisation des marchés, de l'augmentation des flux d'investissement et de la révolution dans le domaine des communications. Les pays en développement ont entrepris de profondes réformes pour pouvoir s'intégrer dans cette nouvelle réalité. Comme le Secrétaire général, nous reconnaissons que le défi qui se pose n'est pas tant de résister à la mondialisation, qu'à tirer profit de ses effets concrets et de neutraliser ses effets nuisibles.

La réalité montre que la prospérité économique de ces dernières années coexiste avec la pauvreté absolue. Le cinquième de l'humanité n'a pour vivre qu'un seul dollar par jour. Le volume total de l'aide publique au développement n'en a pas moins constamment diminué.

Grâce à son caractère universel et au vaste mandat qui lui est conféré dans les domaines économique, social et politique, l'Organisation est dotée de la capacité et de la légitimité pour proposer des mesures qui permettraient à tous, y compris les pays et les sociétés qui sont restés en marge de ce processus, de tirer profit de la mondialisation. Nous sommes donc reconnaissants de la coopération en faveur du développement que fournissent les fonds et les

programmes des Nations Unies afin d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement social, le développement durable, la bonne gouvernance et les droits de la femme.

La réforme institutionnelle de l'ONU devrait permettre d'agir sur ces nouvelles réalités qui sont dues à la mondialisation. C'est là, semble-t-il, l'idée centrale du rapport du Secrétaire général, idée que nous partageons pleinement. En d'autres termes, l'ONU devrait être la voix de la majorité, la voix des petits et des plus faibles, qui, dans un monde déréglementé, ne semblent pas trouver d'agenda qui les représente.

Parmi les problèmes de portée mondiale qui se posent, la dégradation de l'environnement, dans ses diverses manifestations, est un de ceux qui nécessitent de toute urgence une réponse des gouvernements et de la société civile. L'Argentine, consciente de ce défi et convaincue que les réactions isolées ne suffisent pas pour faire face aux problèmes mondiaux comme les changements climatiques, se félicite de l'adoption du Protocole de Kyoto et est fière d'accueillir, entre les 2 et 13 novembre, la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans un monde mondialisé et interdépendant, la protection et la promotion des droits sont indissociables de la paix et de la sécurité internationales. La pauvreté absolue et les conflits civils font quelquefois perdre de vue l'importance des libertés individuelles. Pour cette raison, la promotion des droits de l'homme ne doit pas être considérée indépendamment des autres activités des Nations Unies, mais bien comme un élément commun à toutes ces activités, notamment la prévention des conflits et la consolidation de la paix et le développement.

Tout comme nous avons une tâche commune à accomplir dans la promotion et la protection des droits de l'homme, nous devons agir avec détermination contre le trafic des drogues et le terrorisme. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues et la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif sont des exemples concrets de mesures prises en commun pour faire face à des menaces mondiales. Ce comportement solidaire se manifeste également dans l'aide humanitaire. L'initiative des «casques blancs» cherche, depuis sa création, à susciter une conscience internationale communautaire en vue d'entreprendre des actions conjointes. Il est cependant tout à fait condamnable que cet esprit de solidarité soit contrecarré par des mesures qui empêchent les personnes nécessiteuses de recevoir l'aide

humanitaire et des attaques perpétrées contre le personnel international chargé de distribuer cette aide.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est le rôle irremplaçable des Nations Unies. Si cette responsabilité n'est pas assumée, nulle autre activité ne pourra être menée à bien. Nous convenons avec le Secrétaire général que, au même titre que les conflits interétatiques, les catastrophes naturelles, les tensions ethniques, les violations systématiques des droits de l'homme et les graves urgences humanitaires sont une source certaine d'instabilité qui pourrait ébranler la paix et la sécurité dans toute une région.

Ces conflits exigent du Conseil de sécurité qu'il fasse preuve d'une nouvelle perspicacité que ne peut susciter qu'une connaissance plus directe des réalités auxquelles font face les pays affectés et des circonstances politiques, sociales, économiques et humanitaires qui prédominent en tout lieu où les conflits font rage. Il faut donc une plus grande transparence dans le fonctionnement du Conseil de sécurité, des contacts plus étroits avec l'Assemblée générale et un dialogue franc avec les parties au conflit ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents. À cet égard, il convient d'analyser en détail la proposition du Secrétaire général d'établir une plus grande coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social sur la base de l'Article 65 de la Charte.

En matière de paix et de sécurité, le désarmement occupe une place centrale. Comme le Secrétaire général, nous nous inquiétons des essais nucléaires qui ont eu lieu récemment. En même temps, nous jugeons prometteuses les déclarations faites par l'Inde et le Pakistan au sujet de la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'ai le plaisir de pouvoir annoncer que le 24 septembre dernier le Congrès argentin a approuvé ce traité, qui sera bientôt ratifié.

L'adoption à Ottawa de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel qui a été signée par l'Argentine en décembre 1997 est un autre fait positif.

L'Argentine appuie également la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que moyen de parvenir à une dénucléarisation progressive de la planète de même que l'initiative prise pour faire de l'hémisphère Sud une zone exempte d'armes nucléaires.

En ce qui concerne la communauté de développement du Cône austral (Mercosur) — plus la Bolivie et le Chili — il convient de noter la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions,

d'explosifs et d'autres matériaux connexes et la Déclaration d'Ushuaia qui crée une zone exempte d'armes de destruction massive et qui contient la décision prise d'aller de l'avant pour faire du Mercosur une zone exempte de mines antipersonnel.

Dans son rapport annuel, le Secrétaire général souligne que le nombre des effectifs affectés à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a diminué depuis 1990. Cela ne signifie pas pour autant que nous vivons dans un monde plus sûr. Le dispositif de maintien de la paix doit toujours être disponible au cas où des déploiements imprévus seraient nécessaires. Le manque de ressources financières ne devrait pas restreindre ce mandat essentiel de l'Organisation.

L'Argentine, huitième pays fournisseur de contingents, célèbre cette année le quarantième anniversaire de sa participation aux opérations de maintien de la paix et renouvelle son engagement à leur égard.

En outre, l'Argentine fait partie de la Brigade de déploiement rapide et du système de forces en attente. Elle offre un haut niveau de formation à ses effectifs et offre des cours aux officiers aussi bien étrangers qu'argentins dans son centre de formation. Lors de sa récente visite à Buenos Aires, le Secrétaire général a honoré ce centre de sa présence.

Le système de sécurité collective et le principe de la primauté du droit ont été renforcés par la création récente de la Cour pénale internationale. Comme le Secrétaire général, nous reconnaissons le rôle important que la société civile a joué dans le processus de création de la Cour. Il convient de rendre un hommage particulier à la Coalition en faveur d'une Cour pénale internationale qui a canalisé les efforts de centaines d'organisations non gouvernementales et encouragé un dialogue permanent et fructueux avec les gouvernements.

De cette synthèse ressort l'attachement de l'Argentine et de l'Amérique latine aux Nations Unies et aux décisions adoptées par l'Assemblée générale. Il sera renforcé dans la mesure où l'incertitude qui existe aujourd'hui sur la scène internationale exigera une Organisation plus énergique et plus déterminée à exécuter les objectifs de la Charte.

M. Pawar (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour le talent dont vous faites preuve en présidant aux travaux de la cinquante-troisième session.

Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui est le sujet du débat d'aujourd'hui, et le félicite de la qualité de ce rapport. Je me contenterai d'aborder quelques-uns des nombreux thèmes qu'il a traités.

Nous estimons que tous les États Membres doivent oeuvrer de concert pour renforcer les Nations Unies, en rendre le fonctionnement plus démocratique et plus représentatif et faire en sorte que nous soyons en mesure de maîtriser pour le bien commun les forces et énergies libérées par la fin de la guerre froide et la dynamique de l'interaction économique mondiale. Seules les Nations Unies peuvent mettre au point, définir et promouvoir un ordre du jour universaliste d'ensemble et adapté qui permettra de relever les défis du siècle prochain. Le Secrétariat a manifestement un rôle critique à jouer. D'une part, sous la conduite avisée du Secrétaire général, il doit se faire l'écho fidèle des priorités arrêtées par les États Membres et transmises au Secrétariat par le biais des mandats intergouvernementaux; d'autre part, il nous appartient de lui donner les ressources qui lui permettront de s'acquitter de la mission que nous lui avons confiée.

Nous faisons nôtre la vision que le Secrétaire général a de l'ONU, vision qui confère au désarmement un rôle très important eu égard à la mission de l'Organisation dans le domaine de la paix et du développement. Cependant, il est décevant de constater en lisant le rapport que l'ONU semble continuer d'être préoccupée par la non-prolifération et peut-être la réduction des armes nucléaires plutôt que par leur élimination totale. Même maintenant que la guerre froide appartient au passé, la communauté internationale est incapable de s'attaquer au problème mondial fondamental, à savoir que plus de 35 000 de ces armes se trouvent dans les arsenaux des États dotés d'armes nucléaires et que le reste du monde n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne la réduction de ces stocks ou le rythme de leur réduction.

Ce que l'Inde souhaite, ce que le Mouvement des pays non alignés souhaite, n'est pas une réduction lente des armes nucléaires assortie d'une revalorisation et d'une modernisation stratégique des arsenaux, mais bel et bien l'élimination de ces armes, non pas dans un avenir extrêmement lointain, mais dans des brefs délais, mus que nous sommes par un sentiment d'urgence et un attachement politique. Nous avons maintes fois souligné à cette tribune qu'il importait de promouvoir le désarmement nucléaire pour sauvegarder notre avenir commun. Nous le soulignons une fois encore. Cet objectif devrait à présent être à notre portée. Conformément aux principes et priorités du Document final de la première session extraordinaire consacrée

au désarmement, les Nations Unies ont pour responsabilité principale de promouvoir le désarmement nucléaire, ce qui devrait être exprimé clairement et être au nombre des questions ayant la plus haute priorité.

Comme l'a constaté le Secrétaire général, le maintien de la paix ne peut que rester un domaine important de l'activité des Nations Unies. Nous reconnaissons que, comme mentionné dans le rapport, la coopération entre les Nations Unies et les accords régionaux, dont le mandat les autorise à jouer ce rôle, peut être utile dans les opérations de maintien de la paix. Cependant, l'ONU ne saurait céder ou sous-traiter son autorité en matière de maintien de la paix à une instance inférieure, pas plus qu'elle ne saurait devenir l'instrument des pays ou des organisations régionales pour promouvoir des ordres du jour qui ne sont pas ceux de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Un mot maintenant sur les sanctions. Le rapport approuve la notion de sanctions intelligentes. Cependant, les faits montrent que pour de nombreux pays impatients d'imposer des sanctions, les sanctions intelligentes sont celles qui infligent le moins de peine à ceux qui les imposent et qui souvent causent d'extrêmes souffrances aux populations innocentes des pays visés. Nous avons toujours dit que les sanctions sont un instrument brutal. Il faut y recourir avec mesure et après qu'elles ont été minutieusement examinées par la communauté internationale.

Le rapport indique que l'ONU a déjà «commencé à appliquer une nouvelle conception holistique de la sécurité» et poursuit en se demandant si le rôle du Conseil de sécurité ne devrait pas être élargi. C'est une question qui doit faire l'objet d'un examen prudent. Pendant des années, on s'est accordé à reconnaître que la sécurité des nations et la paix internationale avaient des dimensions multiples. C'est pour cette raison que, depuis plusieurs années, l'ONU a fait établir des études sur les liens entre le désarmement et le développement. Mais c'est une tout autre chose d'en déduire que, par conséquent, il incombe au Conseil de sécurité d'assumer ce rôle élargi. Au contraire, cette notion holistique de la sécurité ne peut être appréhendée correctement qu'au sein d'un organe comme l'Assemblée générale, dotée d'une composition universelle et d'un mandat général.

Dans le rapport, on note avec intérêt qu'«un nouveau pouvoir des habitants du globe s'est fait jour» dans les récentes négociations multilatérales. Les négociations sur le Statut de la Cour pénale internationale ont été considérées comme l'un des exemples où individus et groupes défendent une cause commune en étant «soutenus par l'opinion publique mondiale». Là aussi, l'ONU devrait avancer avec pru-

dence. Dans des pays qui rassemblent les deux tiers de la population mondiale, les négociations sur la Cour pénale internationale n'ont pas fait l'ombre d'une vague; l'opinion publique mondiale n'y a pas été associée.

De plus, les négociations elles-mêmes ont été en quelque sorte une mascarade. Les délégations ont fait l'objet de pressions énormes de la part de protagonistes non étatiques, la liberté des gouvernements de négocier a été restreinte et les débats ont été loin d'être transparents. À une étape critique des négociations, le Secrétariat est, de manière inhabituelle, intervenu auprès de certains États Membres. Et les requêtes des États qui représentent la majorité de la population mondiale ont été écartées parce que politiquement, elles ne satisfaisaient pas ceux considérés comme étant du même bord. Il convient de mettre en garde contre de pareils faits. Le Secrétariat de l'ONU fonctionne de manière adéquate en exécutant les mandats qui lui ont été confiés par l'ensemble des membres de l'Organisation et non pas en les anticipant.

Une paix juste et durable ne pourra être instaurée que si nous parvenons à transformer l'ordre mondial qui va irrémédiablement à l'encontre des intérêts des pays les plus pauvres. Le Secrétaire général a clairement fait valoir que le développement reste un objectif primordial dans un monde où un habitant sur cinq n'a qu'un dollar par jour pour survivre. Il est donc attristant d'observer le recul constant de l'importance des activités opérationnelles de l'ONU : 5,5 milliards de dollars seulement sont disponibles pour l'aide au développement apportée par le biais de l'ONU. Aucun progrès tangible n'a été enregistré pour assurer le financement des fonds et programmes de l'ONU sur une base sûre, prévisible, garantie et continue, qui sont en rapport avec les besoins accrus des pays en développement.

L'Inde figure parmi les pays qui versent les contributions les plus importantes aux ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et elle verse également des cotisations importantes au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Nous espérons que les pays développés augmenteront également leurs contributions au titre des ressources pour le développement qui sont liées et apolitiques. Par ailleurs, les réformes entreprises par les fonds et programmes de l'ONU dans le contexte des stratégies de financement devraient préserver le caractère essentiel de l'assistance de l'ONU, qui doit continuer à être neutre, impartiale, octroyée sous forme de subventions et guidée par les priorités des pays bénéficiaires. Il faut que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide

au développement reçoive l'approbation des gouvernements bénéficiaires pour s'assurer qu'il reflète les priorités nationales et qu'il en tient compte. Nous saluons le travail remarquable qui a été réalisé par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et le Programme alimentaire mondial. Ces institutions devraient continuer de se concentrer sur leurs mandats plutôt que d'orienter leurs ressources limitées vers des activités que d'autres organismes du système des Nations Unies sont mieux à même d'exécuter.

L'Inde attache la plus haute importance à la fourniture d'une assistance humanitaire selon des critères qui respectent pleinement les principes directeurs énoncés par l'Assemblée générale dans la résolution 46/182. Nous nous félicitons de la rationalisation des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des efforts du Coordonnateur des secours d'urgence pour engager le Comité permanent interorganisations à entreprendre des efforts dynamiques et de collaboration en vue de traiter d'un nombre limité de questions clefs. Nous nous inquiétons néanmoins du fait que le manque de ressources prévisibles dont souffre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires — plus de 60 % des coûts sont toujours financés à partir de ressources extrabudgétaires — pourrait réduire son efficacité. Comme nous l'avons déjà dit, le succès des réformes dépend de la mise à disposition des ressources requises. Il est également inquiétant de noter que les niveaux de financement des activités d'assistance humanitaire ont connu un recul au cours des quelques dernières années en termes absolus, de même qu'en pourcentage des ressources nécessaires pour les programmes.

Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que moins de 25 % des besoins d'assistance humanitaire étaient effectivement disponibles à la mi-juillet 1998. Nous appuyons donc sans réserve la proposition faite récemment par le Secrétaire général d'examiner de manière approfondie le financement des programmes humanitaires, y compris notamment le lien entre les ressources fournies au titre des opérations d'urgence et les ressources disponibles pour les programmes en faveur du développement. Nous espérons que les rapports consolidés du Coordonnateur des secours d'urgence portant sur les incidences du sous-financement, notamment les changements de priorité forcés et l'annulation de certaines activités, seront une première mesure utile pour garantir à l'ONU les moyens lui permettant d'apporter une assistance adéquate à ceux qui en ont besoin.

Nous avons pris note des difficultés que pose le lien entre opérations de secours et développement, que mentionne le rapport. Une approche globale liant les opérations de secours aux activités de développement est nécessaire

pour rapprocher ces deux domaines d'activités. L'élimination de la pauvreté grâce à un développement socioéconomique soutenu offre la meilleure possibilité de briser le cercle vicieux du sous-développement, des conflits et de la misère.

Il est certain qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la promotion et la protection de ces droits constituent une des principales responsabilités que l'ONU doit assumer dans ses fonctions, à la fois pour préserver la paix et la sécurité internationales et pour promouvoir le développement. La prépondérance et la priorité que donne le Secrétaire général aux droits de l'homme dans les activités de l'Organisation sont accueillies favorablement. Toutefois, le rapport tend à simplifier le lien entre droits de l'homme et paix et sécurité, ainsi que développement; nous serions inquiets si l'ONU recherchait des solutions et des réponses qui s'appuieraient excessivement sur le renforcement de l'ordre juridique dans le but de promouvoir les droits de l'homme.

Il est certain qu'il existe des situations où les droits de l'homme sont une grave cause de conflit. Il est tout aussi certain qu'un ensemble de normes juridiques, de règles et de lois est important pour assurer la protection des droits de l'homme. Cependant, les droits de l'homme envisagés dans cette seule optique deviennent essentiellement des problèmes de comportement et de discipline, qui doivent être corrigés par l'application des lois, normes et critères. Cette approche, cependant, ignore ou minimise les circonstances historiques, sociologiques, idéologiques et économiques qui régissent ou influencent les comportements.

Tous les droits de l'homme fondamentaux sont universels. Mais les origines des violations des droits de l'homme peuvent varier et ne pas toujours être du ressort de démarches législatives ou de l'application de lois. Ainsi, dans les cas où les menaces aux droits de l'homme viennent de sources extérieures au gouvernement, par le biais d'idéologies extrêmes — nous connaissons les plus graves cas de ce type — nécessitent le recours à une approche beaucoup plus multiforme. De même, les problèmes liés aux droits de l'homme qui sont en réalité les symptômes du sous-développement ne sauraient être abordés uniquement sous l'angle juridique ou du comportement. Ils doivent être traités comme des problèmes de développement.

L'ONU doit considérer que tous les droits de l'homme — civils, politiques, économiques, sociaux et culturels — sont universels, indivisibles, interdépendants, interreliés et

consacrés par la trinité que forment la démocratie, le développement et les droits de l'homme. L'Organisation ne doit pas, délibérément ou non, tenter de promouvoir une notion partielle des droits de l'homme en les ramenant essentiellement à des droits civils et politiques et en les dissociant de la démocratie et du développement. Cela pourrait déboucher sur une dichotomie entre droits de l'homme et développement qui serait tout à fait indésirable. Cela pourrait susciter une inquiétude, à savoir que la priorité accordée aux droits de l'homme, particulièrement dans le domaine des activités de développement de l'ONU, pourrait déloger le développement de la place centrale qu'il occupe dans les travaux de l'ONU. Une démarche globale qui lie, non seulement en paroles mais aussi en actes, les droits économiques, sociaux et culturels au développement serait celle qui correspondrait le mieux à la notion holistique des droits de l'homme que l'ONU devrait promouvoir.

L'ONU a un large éventail de responsabilités qui lui incombent à l'aube du prochain millénaire. Le Secrétaire général a soumis des initiatives à notre examen, et nous attendons qu'elles donnent lieu à des débats constructifs. Cependant, tant que l'ONU sera paralysée par la crise financière qui se poursuit, sa marge de manoeuvre sera gravement restreinte.

Nous ne doutons pas que l'ensemble des États Membres manifesteront leur appui à l'ONU, dont le besoin se fait sentir plus que jamais dans un monde en voie de mondialisation, et nous veillerons à lui donner une solide assise financière. Une ONU en faillite ou en butte en permanence à la pauvreté atteste d'une faillite politique et d'une absence de volonté pour soutenir l'institution sur laquelle doivent reposer nos espoirs d'un avenir collectif. Il faut espérer que ce n'est pas là le message que l'Organisation souhaite envoyer.

Nous nous engageons à appuyer le Secrétaire général dans la poursuite des efforts qu'il déploie pour réformer l'ONU et la rendre plus réceptive aux besoins de ses Membres. Nous lui souhaitons plein succès dans ses démarches et l'assurons qu'il peut compter sur notre appui constructif.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des dernières années, une révolution tranquille, comme l'a remarqué le Secrétaire général Annan, s'est produite à l'ONU. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, dont nous sommes saisis ce matin, illustre mieux la façon multiforme dont la nouvelle culture de réforme s'implante au sein de l'ONU.

La manière ferme et convaincante avec laquelle le Secrétaire général dirige les travaux relatifs à la réforme suscite la confiance, tant au sein du Secrétariat que parmi les États Membres. Un consensus solide et paninstitutionnel en faveur des réformes est apparu. Des progrès sont réalisés en matière d'établissement des priorités, de discipline budgétaire et de rationalisation des structures et des fonctions, conformément aux mandats confiés à l'Assemblée. Bien sûr, la preuve du succès des réformes se mesurera à leur mise en oeuvre efficace.

Le Secrétaire général Annan a adopté une première mesure utile dans le domaine de la réforme en nommant Louise Fréchette au poste de Vice-Secrétaire général. La création de ce poste nous donne l'assurance que l'attention accordée aux réformes et la gestion stratégique en cours des intérêts des États Membres se maintiendront. Une gestion de type exécutif contribue également à améliorer le fonctionnement de l'ONU.

Pour assurer des progrès continus, l'ONU devra mettre l'accent sur les avantages comparatifs de l'Organisation. Plus l'environnement mondial devient complexe, plus il convient de choisir et gérer ce que l'ONU peut faire de mieux avec les moyens dont elle dispose. La délégation des États-Unis, comme le Secrétaire général, est d'avis que l'administration et la gestion doivent continuer de porter sur la création d'une Organisation mue par sa mission et orientée vers les résultats.

Toutefois, même si la réforme d'ensemble du Secrétaire général donne des résultats positifs, il n'en reste pas moins que beaucoup de travail doit encore être accompli. Nous préconisons une mise en oeuvre vigoureuse des éléments mis en relief dans le rapport du Secrétaire général. Cela comprend l'imposition d'échéances aux nouveaux programmes et la budgétisation fondée sur les résultats. Ces éléments sont autorisés depuis 1987 par l'Assemblée au titre de ses règlements relatifs à la planification des programmes, au budget, à la surveillance et à l'évaluation. Leur mise en oeuvre ne se fait que trop attendre tout comme d'ailleurs le compte de dividendes pour le développement dont il a été convenu récemment.

Un thème frappant du débat général qui vient de s'achever est celui de la mondialisation. Nous appuyons fermement les efforts que déploie le Secrétaire général pour adapter l'Organisation à une société mondialisée. Le renforcement de la coopération et des relations de travail au sein du système des Nations Unies — entre l'Organisation et les institutions financières internationales tant au niveau du

Secrétariat qu'au niveau intergouvernemental — en offre un excellent exemple. Nous comptons sur de nouvelles initiatives dans ce domaine.

De même, l'adaptation graduelle des mécanismes de développement de l'ONU, aux plans des principes et de l'organisation, illustre la prise de conscience du fait que, pour être durable, le développement doit englober à la fois la croissance économique et la répartition des retombées de cette croissance, l'investissement dans l'infrastructure humaine et financière, la bonne gouvernance et, bien sûr, le respect des droits de l'homme. En ce qui concerne l'adaptation, nous nous réjouissons de voir que l'ONU a entamé cette année le renouvellement nécessaire de ses activités en matière de coordination des secours humanitaires.

Au moment où l'Assemblée examine les nombreux points inscrits à son ordre du jour, il faut garder à l'esprit la nécessité de poursuivre l'adaptation de l'activité de l'ONU afin qu'elle corresponde mieux aux réalités internationales contemporaines. L'Organisation bénéficiera beaucoup à ce sujet du rapport que le Secrétaire général est censé soumettre à l'Assemblée du millénaire. Une bonne préparation en vue de cet important événement, en réexaminant les priorités de l'Organisation, contribuera à faire en sorte que l'ONU demeure adaptée et dynamique lorsqu'elle abordera le XXI^e siècle.

Un contrôle efficace est à cet égard crucial. Nous saluons les réalisations du Bureau des services de contrôle interne. Les vérifications de gestion, la publication de lignes directrices, les évaluations détaillées, la lutte contre la fraude, l'évaluation de l'efficacité des programmes, le soutien aux réformes institutionnelles et le travail de suivi sont autant d'aspects qui montrent que l'Organisation ne se contente pas de tirer des enseignements, mais qu'elle les applique. Bien sûr, l'appui et la participation active des fonctionnaires aux initiatives de réforme sont un facteur décisif de leur succès. Pour que les fonctionnaires puissent jouer un rôle accru, nous convenons, avec le Secrétaire général, que des réformes décisives dans les politiques qui les concernent doivent encore être entreprises.

Un élément clef du succès de l'Organisation est son aptitude à vivre selon ses moyens et d'utiliser ses ressources là où elle peut le mieux apporter une assistance unique. De plus, les nombreuses parties concernées par l'ONU dans le monde ont besoin que le Secrétariat applique les réformes d'une manière qui permette à l'ONU d'apporter une assistance unique.

Enfin, et peut-être plus important encore, nous reconnaissons avec le Secrétaire général qu'

«il importe que les États Membres abordent [les réformes] qui sont de leur ressort avec plus de détermination et de vigueur.» (A/53/1, par. 236)

Le Gouvernement des États-Unis estime que cette simple vérité est la condition indispensable à la réalisation des réformes soutenues et efficaces, si admirablement préconisées par le Secrétaire général. Ainsi, dans ce contexte, nous sommes disposés, comme nous l'avons été dans le passé, à aider le Secrétaire général dans tous les efforts qu'il déploie, en vertu de mandats de l'Assemblée qui lui sont conférés, pour promouvoir davantage l'efficacité, l'obligation de rendre des comptes et les réalisations axées sur les résultats.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, j'adresse, au nom de ma délégation, nos félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la manière avisée et compétente dont il dirige les activités de l'Organisation. Nous n'en attendions pas moins de lui dès qu'il a assumé ses fonctions. Le Koweït renouvelle son plein appui aux mesures qu'il prend pour rehausser le rôle directeur que joue l'ONU au plan international.

Ma délégation a étudié avec soin le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/53/1, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous louons sa présentation. Le rapport est exhaustif dans la manière dont il traite des questions. La manière dont il traite de certains problèmes internationaux montre la vision et le courage dont fait preuve le Secrétaire général en soulignant la carence de l'ONU dans certains domaines et les raisons de ces lacunes, en même temps que des solutions pratiques à prendre pour y remédier. Tous les États Membres de l'ONU ne peuvent que s'en féliciter.

Ma délégation appuie sans réserve la position du Secrétaire général en faveur de la poursuite de la réforme de l'Organisation. Le Koweït a toujours exprimé son appui aux efforts du Secrétaire général à cet effet. Il a répondu rapidement et délibérément à certaines mesures et suggestions du Secrétaire général. Nous convenons avec lui que la réforme doit être un processus continu et non pas une simple mesure de transition. Il faut donc appuyer le Secrétaire général et lui demander de poursuivre les efforts méritoires qu'il fait dans le domaine de la réforme, en particulier s'agissant du renforcement du rôle de l'ONU dans les domaines social, économique et du développement. Ces questions figurent dans le rapport que nous examinons aujourd'hui.

Par ailleurs, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, le Koweït tient à faire état de son appui à toutes les remarques pertinentes que ces deux Groupes ont conjointement présentées, en particulier sur le processus de réforme et la section traitant du règlement de la crise financière.

Le rapport du Secrétaire général maintient l'attention sur les efforts entrepris par l'ONU pour régler les conflits internationaux, notamment en Afrique et en Afghanistan, qui sont traités avec objectivité et franchise. Le Secrétaire général rend hommage aux efforts qui ont été faits pour désamorcer avec succès la crise apparue en février dernier, en raison du problème qui divise la Commission spéciale des Nations Unies et l'Iraq. Il souligne que son rôle s'inscrit dans le cadre de la diplomatie préventive, ce dont nous convenons avec lui.

Cependant, le Koweït souhaite poursuivre cet aspect de fond et évoquer les initiatives de l'ONU et du Secrétaire général sur les autres problèmes qui se posent entre le Koweït et l'Iraq, à savoir : les prisonniers de guerre et la restitution des biens koweïtiens volés durant l'occupation du Koweït par l'Iraq. Il existe certainement des moyens juridiques et techniques qui doivent permettre de clarifier les faits concernant ces deux problèmes. Ainsi, les prisonniers de guerre et la restitution des biens au Koweït s'inscrivent dans le cadre de certaines grandes questions examinées par l'ONU — le point soumis à l'examen de l'Assemblée générale sur les conséquences de l'agression iraquienne contre le Koweït en 1990 et celui soumis à l'examen du Conseil de sécurité, intitulé «La situation entre l'Iraq et le Koweït».

L'ONU s'intéresse au suivi des questions que je viens d'évoquer, du fait notamment qu'elle a maintenant un représentant en Iraq chargé du suivi de ces questions et d'autres. De plus, les précédents rapports du Secrétaire général ont évoqué l'évolution de ces deux questions.

Le Koweït demande au Secrétaire général d'accorder une attention particulière aux deux questions que je viens de mentionner, notamment pour ce qui est des prisonniers de guerre koweïtiens. Il en résulte une situation tragique et des souffrances pour des milliers de Koweïtiens qui attendent le retour de leurs proches innocents. Il s'agit d'un problème de souffrances humaines. Comme nous l'interprétons, cette souffrance est la même, qu'elle affecte un individu ou plusieurs centaines ou qu'elle résulte de sanctions ou d'une situation d'otages-prisonniers de guerre et de privations. C'est une même souffrance qui doit être traitée de façon humaine et qui confirme la crédibilité de l'ONU à cet égard.

Pour terminer, je renouvelle notre gratitude au Secrétaire général pour ses travaux. Je lui souhaite plein succès dans les mesures qu'il prend pour instaurer une nouvelle Organisation — une Organisation en mesure de faire face aux défis du siècle prochain et d'assumer un rôle majeur et effectif au plan international. C'est là notre vœu le plus cher et il s'adresse également aux peuples de la terre.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation. Il est agréablement concis tout en étant complet et il mérite d'être discuté et examiné de façon sérieuse et approfondie. Nos délibérations lors de ce débat, au titre du point 10 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, fourniront ultérieurement la base d'un nouvel examen de certaines questions. Ces délibérations devraient également aider le Secrétaire général et son équipe à se préparer à accomplir de nouveaux travaux au cours de la session actuelle et des futures sessions de l'Assemblée.

Nous sommes au seuil d'un nouveau millénaire. Nos efforts communs aux Nations Unies doivent être orientés vers l'avènement d'une ère de coopération internationale et de développement équitable sans précédent. Grâce à notre constant attachement à l'ONU, il devrait être possible d'agir de concert pour créer une entente mondiale, conforme à la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation appuie le projet du Secrétaire général de soumettre un rapport à l'Assemblée du millénaire, dans lequel il entend proposer

«un ensemble d'objectifs réalistes et de moyens institutionnels propres à mettre l'Organisation en mesure d'accomplir sa mission de solidarité humaine dans les années à venir». (A/53/1, par. 3)

Tout en applaudissant à l'initiative prise par le Secrétaire général de tenir compte des diverses vues exprimées à différents niveaux de la société, ma délégation tient à souligner que les préparatifs de l'Assemblée du millénaire devraient se faire principalement au niveau intergouvernemental. Il serait utile que le Secrétaire général travaille à la préparation de cette importante Assemblée en étroite collaboration avec les États Membres par le biais d'un mécanisme approprié. De même, les États Membres doivent commencer à préparer l'Assemblée du millénaire pour la mettre en mesure de parvenir à des résultats concrets et lui éviter de n'être qu'un simple événement commémoratif.

Je confirme l'importance que ma délégation attache à l'application de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

qui appelle à prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Trop souvent par le passé l'inaction ou des actions sélectives de la part de l'Organisation ont entraîné une escalade des conflits, avec à la clef des répercussions sur le plan humain et matériel qui auraient pu être évitées. Trop de ressources dont on a cruellement besoin sont affectées aux activités d'après conflits. Il importe d'intensifier les efforts de prévention pour que l'Organisation puisse hiérarchiser ses priorités comme il convient. Ma délégation se félicite à cet égard des mesures que prend le Secrétaire général sur ce point.

On ne peut que louer le Secrétaire général de savoir recruter ses représentants personnels parmi des diplomates compétents et de premier plan. Nous l'appuyons pleinement dans son appel à une amélioration de la collecte d'informations et des systèmes d'alerte rapide pour assurer le suivi des conflits potentiels et pour permettre aux États Membres et à l'Organisation de faire face aux conflits rapidement et en temps voulu. Les stratégies doivent être bien coordonnées. Avant tout, volonté politique et ressources sont nécessaires aux États Membres pour mettre en oeuvre ces stratégies.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'un nouveau concept holistique de la sécurité est nécessaire dans les nouveaux efforts de prévention des conflits. La paix et la sécurité sont en effet inextricablement liées à la promotion du développement. Le Secrétaire général a présenté une question très importante — fondamentalement, celle de l'élargissement du rôle du Conseil de sécurité, en invoquant l'Article 65 de la Charte. Tout en reconnaissant que le Conseil a de plus en plus besoin de disposer d'informations exactes et appropriées pour gérer les crises économiques, sociales et humanitaires qui menacent la paix et la sécurité internationales, ma délégation n'en souligne pas moins que toute mesure prise par le Conseil de sécurité à cet égard doit tenir dûment compte du rôle et de la fonction propres de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'il serait bon que les États Membres examinent de manière approfondie les commentaires du Secrétaire général pour en étudier les diverses implications.

Ma délégation soutient les tentatives de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine de l'alerte rapide et de la diplomatie préventive. Il est certain que l'ONU ne peut agir seule face à tous les conflits potentiels. Toutefois, il importe de veiller à ce que cette Organisation ne se démarque pas totalement du rôle central et déterminant qui lui est assigné dans le maintien de la paix et de la sécurité

internationales. Ma délégation est convaincue que la diplomatie préventive doit être utilisée dans le cadre des dispositions de la Charte des Nations Unies et de son mandat exprimé. La nécessité de concilier les préoccupations légitimes de la communauté internationale avec le respect du principe de souveraineté, qui a été exprimée par de nombreux États Membres à plusieurs occasions, doit également faire l'objet d'un examen minutieux.

S'agissant du maintien de la paix, la Malaisie souhaite réaffirmer sa foi dans le rôle important que jouent les Nations Unies dans le maintien de la paix. La Malaisie appuie sans réserve l'initiative prise par l'Organisation de continuer à renforcer la capacité de réaction rapide de l'ONU en cas de conflits. La Malaisie est l'un des premiers États parmi 77 États Membres à se joindre au dispositif d'intervention rapide des Nations Unies. Ma délégation note l'initiative prise par certains États Membres de mettre en place la Brigade d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies. Toutefois, tous les États Membres des Nations Unies ne pouvant participer à cette Brigade, il n'est peut-être pas tout à fait indiqué, pour l'instant, de lui donner l'appellation de Brigade d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies. Il est d'ailleurs nécessaire de clarifier aussi la manière dont l'ONU entend déployer cette Brigade dans le cadre des dispositifs actuels d'intervention rapide des Nations Unies auxquels participent d'autres États Membres des Nations Unies.

Le sujet des sanctions continue de préoccuper grandement les États Membres. Ma délégation pense que les sanctions ne devraient être utilisées qu'avec d'infinies précautions. Il ne faudrait en effet y recourir que dans les cas d'extrême nécessité, lorsque les autres options pacifiques prévues dans la Charte se sont révélées inadéquates. Les sanctions ne peuvent servir d'instrument à un État donné pour promouvoir ses intérêts nationaux étroits. Les sanctions, lorsqu'elles sont jugées absolument nécessaires, doivent être clairement ciblées, avec des objectifs précis et un calendrier spécifique, pour réduire au minimum le coût humanitaire.

Ma délégation note que certains progrès importants ont été faits dans le processus de réforme mis en route par le Secrétaire général. Nous nous félicitons des efforts continus de rationalisation des travaux du Secrétariat, de réorganisation du programme de travail suivant quatre domaines fondamentaux et des autres propositions tendant à améliorer l'ensemble du système des Nations Unies. Nous accueillons avec satisfaction la mise en place du Conseil de direction. Certes, la mise en oeuvre des mesures d'envergure que

propose le Secrétaire général, et qui nécessitent l'approbation des États Membres, devra faire l'objet d'un suivi pour que l'Organisation des Nations Unies devienne vraiment plus rentable et plus efficace et mieux à même d'axer son attention sur ses activités économiques, sociales et de développement.

Ma délégation note avec plaisir que les préparatifs sont déjà en cours pour une conférence qui se tiendra en 2000 pour évaluer l'application des accords conclus au Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 1999 pour donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement. La Malaisie travaillera en étroite collaboration avec les autres États Membres et avec les organes pertinents des Nations Unies pour veiller au maintien de la promotion du développement social dans le monde entier, notamment face à la crise économique actuelle, qui s'étend rapidement aux quatre coins du monde et menace de plonger des millions de populations pauvres et défavorisées dans un état de pauvreté et de dénuement plus catastrophique encore.

Les opérations humanitaires qu'entreprennent les Nations Unies autour du monde méritent d'être louées et appuyées. Ma délégation se félicite à cet égard de la création du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi que des initiatives de l'Organisation d'apporter une réponse précoce, efficace et plus coordonnée aux situations humanitaires, et des efforts qu'elle fait pour améliorer l'accès aux services humanitaires. La question de la sécurité et de la sûreté du personnel participant à des opérations humanitaires dans les situations de conflit revêt également une importance capitale et doit recevoir une réponse appropriée. Nous notons la légère diminution du nombre de réfugiés de par le monde en 1997. Néanmoins, de sérieux efforts doivent encore être faits pour résoudre le problème des réfugiés existants, mais aussi pour prévenir l'apparition de nouveaux problèmes de cet ordre.

Cette année, nous commémorons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous conduirons également la première évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Il faut dresser le bilan des progrès réalisés à ce jour dans le domaine des droits de l'homme. On rencontre toujours, en effet, des exemples d'application sélective ou partielle des droits de l'homme. Ma délégation prend note de l'analyse que fait le Secrétaire général au sujet des droits de l'homme et convient avec lui que

«la promotion des droits de l'homme ne [doit] pas être séparée des autres activités de l'Organisation». (*Ibid.*, par. 172)

Toutefois, il convient également de souligner que tous les droits doivent être traités de façon équitable et équilibrée. Malheureusement, l'application du droit au développement laisse toujours beaucoup à désirer. Il faut donc instaurer un nouvel esprit de coopération pour raviver l'engagement que nous avons pris ensemble de faire appliquer tous les aspects des droits de l'homme.

Ma délégation partage la vision du Secrétaire général, qui souhaite que les Nations Unies continuent à considérer les questions de désarmement comme prioritaires. La Malaisie est particulièrement satisfaite du rétablissement du Département des affaires de désarmement. Le Secrétaire général a eu raison de lancer une mise en garde sur le danger de prolifération nucléaire et sur les conséquences catastrophiques qu'aurait le recours à de telles armes. Certes, les efforts internationaux de désarmement nucléaire et de non-prolifération ont connu récemment des revers importants. La Malaisie se félicite à ce propos de l'annonce faite récemment par le Pakistan et par l'Inde de leur intention de signer le Traité d'interdiction complète des essais et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans un proche avenir.

Concernant les travaux de la Conférence du désarmement, ma délégation regrette que la Conférence n'ait une fois de plus pas réussi à mettre en place de comité spécial chargé du désarmement nucléaire. Elle accueille toutefois avec satisfaction l'établissement des deux comités spéciaux de la Conférence du désarmement sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur les garanties négatives de sécurité. Nous espérons qu'ils progresseront rapidement dans leurs délibérations.

Des mesures sérieuses doivent être prises pour renforcer le Protocole à la Convention sur les armes biologiques. La communauté internationale devrait être disposée à conclure dès que possible les négociations sur un protocole équilibré pour le régime de vérification de la Convention, en tenant compte des intérêts des pays en développement, en ce qui concerne notamment le transfert de technologie.

La prolifération des armes de petit calibre est l'un des plus grands défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Le trafic illicite et l'emploi très répandu de ces armes déstabilisent les sociétés. Ma délégation appuie la proposition d'organiser une conférence pour sensibiliser

d'avantage l'opinion publique à la nécessité de régler cette situation.

Le défi que pose le développement demeure de la plus haute importance. Pourtant, le volume de l'aide extérieure allouée aux pays en développement n'a cessé de baisser au cours de cette décennie. Le dilemme auquel nous sommes confrontés en tant que communauté des nations a été résumé très justement par le Secrétaire général lorsqu'il dit

«Nos tâches ne cessent d'augmenter alors même que nos ressources diminuent.» (A/53/1, par. 121)

Le montant total de l'aide publique au développement mis à disposition par l'Organisation est assez modeste : 5,5 milliards de dollars par an. Cependant, nous partageons l'espoir du Secrétaire général concernant les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ma délégation veut croire que d'autres mesures seront prises pour constamment affiner ce système.

Le Secrétaire général parle dans son rapport des incidences de la mondialisation. Dans le contexte actuel, il importe que chacun d'entre nous soit sensibilisé aux défis et aux vastes possibilités que présente la mondialisation. Il y a de nouvelles dimensions de la mondialisation qui doivent être bien comprises. Celles-ci ne peuvent être abordées multilatéralement que par l'ONU et les autres institutions internationales. La tâche qui nous attend n'est pas d'inverser la mondialisation, mais de mieux la comprendre pour pouvoir y faire face d'une manière plus efficace et plus rentable. Nous sommes aujourd'hui dans une phase de discussions approfondies sur la manière dont les gouvernements devraient faire face à la contagion de la récession économique que suscite le chaos du système financier international. Les Nations Unies ne peuvent pas être tenues à l'écart de ces discussions. Ma délégation se félicite que le Secrétaire général se montre sensible à cette évolution. Nous oeuvrerons avec lui et d'autres États Membres pour veiller à ce que l'Organisation puisse jouer un rôle décisif et concret.

Comme le Secrétaire général, ma délégation estime que la coopération internationale peut jouer un rôle essentiel dans les efforts faits pour arrêter et enrayer les effets nocifs que peuvent avoir sur l'environnement les activités anthropiques. La Malaisie estime que le dialogue avec le secteur privé doit être encore élargi dans les efforts conjugués qui sont entrepris pour sauvegarder et protéger l'environnement. Nous sommes heureux du dialogue entamé entre l'industrie et le secteur privé à la sixième session de la Commission du

développement durable et qui devient une caractéristique familière de la Commission.

Je ne saurais terminer sans faire mention de la santé financière précaire de l'Organisation, comme je l'ai fait à la dernière session. De toute évidence, aucune transformation de l'ONU ne sera possible sans l'appui financier ou budgétaire nécessaire à l'exécution par l'Organisation de ses programmes et activités multiformes. Ma délégation note avec une vive inquiétude la mention faite par le Secrétaire général de la dégradation constante de la situation financière de l'ONU. On ne saurait passer cette question fondamentale sous silence. Les grands contributeurs doivent payer les arriérés de leurs contributions dès que possible et sans conditions. Cette question et celles qui y sont liées doivent être promptement résolues afin d'assurer le succès de la «révolution tranquille» préconisée par le Secrétaire général.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je propose que la liste des orateurs dans le débat sur ce point de l'ordre du jour soit close aujourd'hui à midi.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat sur cette question de s'inscrire le plus tôt possible sur cette liste.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : À l'instar des orateurs précédents, je commencerai par remercier le Secrétaire général de sa présentation du rapport sur l'activité de l'Organisation avant l'ouverture du débat général. Nous espérons que cette innovation, que nous considérons être un élément intégrant du processus de réforme, sera maintenue pour devenir une tradition.

M. Ortega Urbina (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Le rapport du Secrétaire général présente une analyse précise et approfondie des activités de l'ONU au cours de l'année écoulée. Il appelle notre attention sur certaines questions cruciales liées directement à la question de la pertinence de cette instance mondiale face aux besoins de la nouvelle ère naissante dans les relations internationales.

En abordant le processus constant de changements radicaux et souvent imprévisibles qui se font jour dans le monde complexe d'aujourd'hui, le rapport souligne les principaux traits distinctifs de la condition humaine à la phase actuelle de l'histoire moderne. Il est de notoriété

publique que la plupart de ces changements sont provoqués par le phénomène de la mondialisation. À cet égard, le Secrétaire général a indiqué à juste titre les trois défis auxquels est confrontée la communauté internationale à l'aube d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire

«mieux comprendre les forces socioéconomiques à l'oeuvre dans la mondialisation, s'employer à en tirer le parti le meilleur et en atténuer autant que faire se peut les effets délétères». (A/53/1, par. 15)

Ma délégation ne saurait manquer de réitérer le besoin de trouver des réponses mondiales aux défis mondiaux si souvent soulignés par le Secrétaire général lui-même. Ce sont les institutions mondiales qui sont les mieux à même — et on compte qu'elles le feront — de fournir ces réponses, et, en dernière analyse, personne sinon nous ne peut y parvenir. Cette conviction, que partagent de nombreux acteurs des relations internationales contemporaines, a incité mon pays, l'Ukraine, à adopter une position de partisan actif et ferme d'une Organisation des Nations Unies plus forte, plus efficace et plus rentable.

Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général enregistre les premiers résultats positifs de la «révolution tranquille» des réformes institutionnelles de cette Organisation universelle qui a été conçue l'an dernier.

C'est une source de fierté particulière de voir qu'un représentant de l'Ukraine, qui a eu l'honneur de présider l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, a apporté, comme de nombreuses délégations l'ont déclaré, une contribution précieuse à la promotion de ce processus très important.

C'est aussi l'occasion d'assurer le Président qu'il peut compter sur l'appui de ma délégation dans les efforts qu'il déploie pour faciliter les progrès pendant l'examen des propositions en suspens que le Secrétaire général a énoncées dans son rapport (A/51/950), intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes».

De son expérience à la présidence de l'Assemblée générale, l'Ukraine a appris sur le tas combien il est difficile d'assurer le progrès de la réforme d'une institution où les intérêts de 185 États souverains doivent être réduits à un dénominateur commun. Cependant, nous recommandons fermement d'aller de l'avant sur la route du changement, ce qui présente un intérêt prédominant : rehausser la capacité des Nations Unies de répondre efficacement aux exigences d'un monde en mutation.

Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'Assemblée du millénaire, dans lequel il a l'intention d'énoncer un nouvel ensemble d'objectifs et de moyens institutionnels à l'intention de l'Organisation au moment où elle s'avance dans une nouvelle ère.

L'aperçu thématique général de l'activité de l'Organisation, qui figure dans la partie principale du rapport du Secrétaire général, touche à tous les domaines clefs dans lesquels les Nations Unies ont pour mandat de mener leurs activités. Toutefois, comme il y a toujours place pour la perfection, ma délégation va faire quelques remarques sur la structure et le contenu du rapport.

Je rappellerai tout d'abord la résolution 51/241 du 31 juillet 1997, qui contient plusieurs dispositions concrètes dont l'objectif est d'inspirer les versions futures du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Bien que plusieurs dispositions aient été prises en compte dans le rapport actuel, force est de constater que certaines autres - mesures importantes n'ont toujours pas été mises en oeuvre.

Plus spécifiquement, conformément à cette résolution, le rapport était censé comporter une section à caractère prospectif «où seront exposés les buts précis que le Secrétariat se fixe pour l'année à venir dans le contexte du plan de travail de l'Organisation portant sur cette période, compte tenu du plan à moyen terme et du fait que c'est aux États Membres qu'il incombe de fixer l'ordre des priorités.» En outre, il aurait dû comporter «une annexe analytique concise présentant dans le détail le coût des grands programmes et activités de tous les organismes des Nations Unies, situés à New York ou ailleurs, conformément à leurs mandats, pour donner aux États Membres une meilleure vue d'ensemble des questions traitées par l'ensemble du système» (résolution 51/241, annexe, par. 6 et 9).

L'intérêt que présentent ces additifs est évident et il faut espérer qu'ils figureront dans les prochains rapports sur l'activité de l'Organisation.

L'observation suivante a trait au contenu des trois premières parties du rapport sur l'activité de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et dans ceux de l'humanitaire et de la coopération internationale pour le développement. Nous comprenons qu'il est extrêmement difficile de conserver le format court et concis du rapport, qui a notre appui, tout en satisfaisant aux besoins de présenter un rapport exhaustif sur les innombrables activités entreprises par les Nations Unies.

Il est toutefois regrettable que des domaines importants de l'activité de l'Organisation ne figurent pas dans ce rapport. Par exemple, aucune mention n'est faite des activités de programme liées au règlement de problèmes spécifiques que rencontrent les pays à économie en transition. En outre, le rapport ne fait pas mention des efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour venir à bout des conséquences découlant de catastrophes technologiques d'envergure, notamment la catastrophe de Tchernobyl, dont les dimensions et les incidences au plan mondial ont été reconnues à plusieurs reprises par l'Assemblée générale.

On peut supposer que d'autres délégations pourront vouloir citer d'autres exemples d'omissions. Il faut espérer que le Secrétaire général tiendra compte de nos remarques et ne manquera pas de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter de telles omissions à l'avenir.

Par ces remarques, je n'entends pas donner l'impression, que notre délégation sous-estime l'excellent travail réalisé par les experts du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui ont aidé le Secrétaire général à préparer son rapport pour cette session. Notre motivation ne repose que sur la conviction qu'une critique constructive est utile pour promouvoir l'esprit de réforme qui règne dans les couloirs de l'Organisation.

Pour terminer, je rappelle que nous continuons d'appuyer le rôle que joue le Secrétaire général dans la poursuite de notre objectif commun : renforcer et dynamiser l'Organisation mondiale. Nous voulons redire que l'Ukraine est résolue à contribuer activement à ces efforts.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa présentation du rapport sur l'activité de l'Organisation de cette année, le Secrétaire général Kofi Annan a souligné que l'Organisation avait besoin de rétablir le lien existant entre la paix et la sécurité économique et a fait observer que si les pauvres n'accédaient pas au développement, même les plus riches ne seraient pas en sûreté. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. Malheureusement, un consensus international permettant de rassembler les ressources politiques et économiques nécessaires dans le cadre d'un programme cohérent pour le développement économique et l'amélioration de la bonne gouvernance au niveau mondial, ne s'est toujours pas dégagé.

En même temps, il y a certains signes favorables qui méritent d'être soulignés. Le débat général qui vient de se conclure a mis en lumière une aspiration commune à régler les problèmes internationaux par des solutions internationales.

Les forces socioéconomiques, libérées par le phénomène non encore maîtrisé que l'on connaît sous le nom de mondialisation, posent de nouveaux défis à la communauté internationale. Pour étendre leurs effets bénéfiques au plus grand nombre, tout en réduisant au minimum leurs sous-produits néfastes, il sera nécessaire d'utiliser pleinement les possibilités d'une analyse conjointe et d'une coopération qu'offre le système des Nations Unies. Comme nous le rappelle à juste titre le Secrétaire général, nulle autre organisation ne bénéficie du champ d'action et de la légitimité de l'Organisation des Nations Unies. Il est dès lors approprié — et en fait souhaitable — que l'ONU assume ses responsabilités dans ce domaine en jouant un rôle de chef de file dans le contexte des efforts internationaux déployés actuellement pour empêcher que la mondialisation ne porte atteinte à la stabilité de ceux qui ont travaillé dur pour l'acquiescer, tout en veillant à ce qu'elle conduise à un progrès plus grand, à la prospérité et à la sécurité pour tous.

Le Brésil est rassuré par la détermination dont fait preuve le Secrétaire général en abordant les différents aspects de la mondialisation au moment où il prépare l'Organisation à entrer dans une ère nouvelle. En opposant les dures réalités économiques auxquelles doit faire face la majorité de l'humanité au fait que les 50 dernières années ont été marquées par une des plus longues périodes de croissance économique de l'histoire, le rapport du Secrétaire général lance un ferme avertissement à tous ceux qui continuent de regarder s'élargir le fossé entre les plus riches et les plus pauvres sans se rendre compte que son potentiel de déstabilisation atteint des proportions vastes et inquiétantes.

Le Secrétaire général mérite notre reconnaissance pour la série de mesures concrètes qu'il a prises en vue de moderniser l'Organisation. Les réformes institutionnelles qu'il a entamées ont, sans aucun doute, contribué à revitaliser le mécanisme organisationnel et à améliorer l'obligation redditionnelle. Il incombe désormais aux États Membres de poursuivre ce processus qu'il ne faudrait pas laisser se prolonger jusqu'au prochain millénaire. Le dernier paragraphe du rapport du Secrétaire général comporte un message clair — bien que formulé prudemment — en ce sens. Il est dit que :

«Réformer l'institution ne constitue au reste qu'une première étape. Il nous faudra remodeler l'Organisation et définir ses rôles d'avenir.» (A/53/1, par. 236)

Le rapport conclut que l'Assemblée du millénaire, qui se tiendra dans moins de deux ans, devrait mettre l'accent sur ces questions importantes.

Les États Membres ne doivent donc pas se soustraire aux obligations qui leur incombent de procéder à la révision qui s'impose des aspects de la réforme de l'Organisation que nous seuls avons le pouvoir de réaliser. Ainsi que le Ministre Lampreia l'a rappelé devant cette Assemblée le 21 septembre :

«Pour le Brésil, réformer l'ONU signifie nécessairement remettre à jour le fonctionnement et la composition du Conseil de sécurité, qui reflètent toujours une période révolue de l'histoire.» (A/53/PV.7, p. 9)

Rien ne saurait justifier la prolongation indéfinie des délibérations sur cette question après cinq années d'un examen approfondi de tous ses aspects. En tant que seul instrument universellement reconnu de sécurité collective, le Conseil de sécurité revêt une importance particulière pour ceux parmi l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, comme le Brésil, ne sont parties à aucune alliance militaire. Au fur et à mesure que nous évoluons vers un monde de plus en plus multipolaire, l'autorité du Conseil peut, en principe, être exercée conformément à la conception originale de la Charte, à condition de faire preuve de la volonté politique nécessaire. Un Conseil de sécurité plus fort et plus représentatif permettra d'empêcher l'ordre international de dégénérer à nouveau en des mécanismes d'équilibre des pouvoirs plus instables et marqués par une rivalité accrue pour le contrôle de sphères d'influence.

Par ailleurs, tout comme il devient évident que les sept principales puissances industrialisées ne pourront trouver de solutions appropriées aux problèmes financiers d'une économie mondialisée sans tenir compte des points de vue du monde en développement, il est clair que les déséquilibres actuels dans la composition du Conseil de sécurité, notamment dans la catégorie des membres permanents, font obstacle à toute réaction efficace des Nations Unies face aux problèmes de sécurité internationale que posent essentiellement les crises qui sévissent hors du monde développé.

Tout en continuant de faire nôtre la conception unificatrice du Secrétaire général des liens existants entre la paix et la sécurité économique, ma délégation note avec plaisir que la position que défend depuis longtemps le Brésil a été approuvée dans le paragraphe 30 du rapport qui souligne qu'une interaction plus dynamique est nécessaire entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous appuyons sans réserve la proposition tendant à donner un nouveau sens concret à l'Article 65 de la Charte — décrit dans le paragraphe 30 comme une «disposition inappliquée» — de manière à mieux préparer l'Organisation des

Nations Unies à aborder les crises économiques, sociales et humanitaires qui menacent la sécurité du monde.

Nombre des problèmes que traite le Conseil de sécurité, qui vont de la gestion des flux massifs de réfugiés aux efforts déployés pour éviter que les sociétés déchirées par la guerre ne replongent dans le conflit, doivent faire l'objet d'une démarche intégrée qui pourra harmoniser certaines variables économiques et sociales avec les préoccupations en matière de sécurité. Si la paix, comme le rappelle le Secrétaire général, ne peut se définir comme une absence de guerre, car elle est aussi une composante du bien-être social et économique, il est naturel de rechercher une démarche plus coordonnée en vue de promouvoir la paix, ainsi que de meilleures relations entre les organes des Nations Unies correspondants. La création d'un volet humanitaire au sein du Conseil économique et social et l'existence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont, en ce sens, de bonnes mesures.

Nous tenons également à dire que nous voyons avec plaisir que le Secrétaire général met l'accent sur la notion de diplomatie en tant que moyen de remplacer la méfiance par la confiance et à réduire les menaces internationales à la paix. C'est à juste titre que le Secrétaire général affirme que le rôle de la diplomatie est parfois négligé. En tant que représentant d'un pays qui s'enorgueillit de sa longue tradition diplomatique, je ne peux que me féliciter du fait que la diplomatie avec un grand «D» a trouvé un partisan déterminé en la personne de M. Kofi Annan. Ses missions en Iraq et au Nigéria, et le rôle qu'il a joué dans les travaux entrepris pour parvenir à un règlement négocié de la question du Timor oriental, figurent parmi ses réalisations les plus remarquables de l'année dernière — les réalisations d'un diplomate international de haut niveau dont le programme est exclusivement consacré à la promotion de la paix.

Un des orateurs qui m'a précédé a abordé la question des sanctions. La question des sanctions imposées par le Conseil de sécurité continue de susciter une vive préoccupation, et nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait toujours pas été en mesure de donner suite à la résolution 51/242 de l'Assemblée générale. Avec d'autres membres du Conseil, nous continuerons de procéder à la réévaluation nécessaire de ce mécanisme, soucieux, d'une part, de renforcer l'efficacité des sanctions, et, d'autre part, de veiller à minimiser ou à éliminer leur coût humanitaire et leurs autres effets involontaires.

Le Brésil a adopté une culture de la paix et vit selon cette culture, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général

lorsqu'il s'est rendu au Brésil en juillet dernier. Nous maintenons que la coercition ne peut être envisagée qu'en dernier ressort, dans des circonstances extrêmes, et que pour les États Membres le recours à l'usage de la force ne peut être envisagé que dans des cas manifestes de légitime défense ou quand il est collectivement autorisé par le Conseil de sécurité. Dans le monde d'aujourd'hui, une culture de la paix suppose le respect du droit international et un attachement à la diplomatie et au multilatéralisme, même face à l'incompréhension des médias ou au risque de s'aliéner certains milieux de l'opinion publique. Le rapport sur l'activité de l'Organisation nous redonne l'assurance que, sous la direction avisée du Secrétaire général, l'ONU demeure notre meilleur espoir de voir adopter une culture mondiale de la paix — une culture qui permette de réconcilier la paix avec la sécurité économique — mais également, comme le Secrétaire général l'a dit avec éloquence, un flambeau de notre humanité commune et un instrument indispensable nous permettant d'atteindre nos buts communs.

M. Ryan (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qu'offre ce débat de revenir sur certaines des questions principales qui ont été abordées l'an dernier et d'évaluer dans quelle mesure les États Membres, ainsi que l'ensemble de l'Organisation, s'y sont attaqués avec succès.

Tout d'abord, j'exprime notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport clair et circonstancié et pour l'avoir lui-même présenté à l'Assemblée au début de la session. Il nous a incités à le lire de la première à la dernière page, ce que nous avons d'ailleurs fait, car il se lit facilement et offre une analyse succincte mais pointue de certaines des questions clefs qui touchent à nos travaux.

Ce qui apparaît clairement dans ce rapport, c'est une description d'une Organisation revitalisée et toujours plus dynamique et pertinente, qui a un rôle central à jouer dans la manière dont la communauté internationale des nations traite une multitude de questions souvent étroitement liées. Les énormes défis qu'elles posent aux États Membres et aux Nations Unies, en tant qu'Organisation, sont clairement abordés par le Secrétaire général. Il incombe à chacun, par les travaux que nous accomplissons à tous les niveaux au sein de cette maison, de contribuer à la recherche de solutions à ces problèmes mondiaux et, en même temps, de prendre des mesures qui permettront de renforcer l'efficacité de la réaction de l'Organisation.

Le Secrétaire général qualifie de «révolution tranquille» les réformes institutionnelles qu'il a lancées l'an dernier. Elles ont, de fait, engendré une plus grande cohérence et

une plus grande concertation. Nous le félicitons chaleureusement et félicitons également le Secrétaire général adjoint et les membres du Secrétariat pour avoir contribué au succès de cette importante entreprise. Il n'est jamais facile d'apporter des changements à une grande organisation, et encore moins à une organisation aussi complexe. Nous reconnaissons que la patience doit être de mise pour progresser dans cette voie, et il faut espérer que, lorsqu'il nous fera rapport l'an prochain, les bénéfices qu'engendrera un Secrétariat rationalisé et plus cohésif apparaîtront à tous.

La création d'un Département des affaires de désarmement a été particulièrement bienvenue et, sous la direction de son éminent Secrétaire général adjoint, ce Département a déjà entrepris certaines tâches conséquentes. Il est à la fois opportun et satisfaisant que ce Département agisse en tant que centre de coordination pour l'ensemble des activités des Nations Unies dans le domaine des petites armes ainsi que pour les propositions concernant les activités multisectorielles et coordonnées dans le domaine des petites armes.

Si la dernière session de l'Assemblée générale peut être qualifiée d'«Assemblée de la réforme», il ne faudrait pas que la session actuelle laisse le souvenir d'une «Assemblée de la non-réforme». Si nous pouvons à juste titre être satisfaits des réalisations de l'an dernier, nous ne devons pas pour autant nous reposer sur nos lauriers.

Dans son rapport, le Secrétaire général nous rappelle, à propos, que certaines des propositions de réforme n'ont toujours pas été approuvées. Parmi celles-ci, il y en a quelques-unes que ma délégation considère comme ayant une grande importance, et elle veut espérer qu'avec un minimum d'efforts elles pourront aboutir à un consensus. Le Compte pour le développement, par exemple, est un concept valable que l'on doit mettre en pratique. Le Secrétaire général a fourni quelques éclaircissements utiles qui, espérons-nous, permettront à cette question de progresser dans l'intérêt des pays en développement.

Le rôle que l'ONU peut jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui est analysé en détail par le Secrétaire général dans son rapport. Dans la déclaration qu'il a faite au débat général, le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande a dit qu'il fallait s'attaquer aux causes fondamentales du conflit. La conception holistique de la sécurité que l'ONU applique permet de renforcer le bien-fondé de cette démarche.

Le rapport accorde à la pauvreté absolue et au sous-développement la place qui leur revient. Ce sont les ennemis de la paix et, bien trop souvent, les alliés de l'instabili-

té, du désordre et du conflit. Nous devons reconnaître ces faits, tout comme nous reconnaissons qu'il ne peut y avoir de véritable sécurité sans développement. Beaucoup trop de conflits aujourd'hui sont dus à la pauvreté causée par le sous-développement chronique, le non-respect des droits de l'homme et l'instabilité politique. L'importance de la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la démocratisation sont très justement mis en exergue par le Secrétaire général et sont autant de domaines auxquels l'ONU peut et doit apporter une contribution durable.

Le rapport aborde le vaste thème de la mondialisation et offre un aperçu lucide quant à la manière dont la communauté internationale et l'ONU peuvent le traiter. L'incertitude financière qui règne sur d'importants marchés financiers régionaux de par le monde a, comme le fait remarquer le Secrétaire général, entraîné des coûts sociaux très élevés qui risquent de se prolonger. Il est encore trop tôt pour dire comment on pourra les contenir et quelles mesures pourront être prises pour que la mondialisation serve le mieux-être de l'humanité.

L'adoption en juillet du Statut de la Cour pénale internationale a été un événement historique. Tout comme le Secrétaire général, nous espérons vivement qu'une large majorité d'États Membres l'aient signé et ratifié d'ici à la fin de l'an 2000. Je suis heureux de dire que l'Irlande signera le Statut dans deux jours à Rome.

Le Président assume à nouveau la présidence.

L'un des messages centraux de ce rapport est l'importance que garde la diplomatie multilatérale dans un monde sujet à des transformations rapides et parfois déroutantes. Il donne à chacun de nous, petits et grands, une tribune qui nous permet d'expliquer et de mieux comprendre. Et il demeure le meilleur espoir pour beaucoup de voix qui ne sont toujours pas entendues d'acquiescer un auditoire. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, nombre de défis se sont posés que seul un organisme multilatéral comme le nôtre a l'autorité de relever.

Au fur et à mesure que nous approchons du nouveau millénaire, les défis qui se posent ne seront, hélas, pas moins nombreux. Toutefois, nous pouvons trouver quelque réconfort dans le fait que l'Organisation est mieux à même de relever ces défis et se montre plus efficace dans la manière dont elle les gère.

M. Valdivieso (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : D'emblée, permettez-moi de remercier le Secrétaire

général, M. Kofi Annan, de la préparation et de la présentation du rapport qui figure dans le document A/53/1.

Dès ses premières lignes, le rapport du Secrétaire général souligne les difficultés, les incertitudes et même la perplexité quant aux rôles que les organisations multilatérales pourraient avoir à jouer dans un contexte international en perpétuel et rapide changement.

Nous convenons que l'Assemblée du millénaire, qui se tiendra en l'an 2000 est une occasion exceptionnelle pour les dirigeants du monde entier de réfléchir au genre d'Organisation qu'appelle le prochain siècle. L'Assemblée du millénaire doit être préparée avec minutie dans le cadre du processus intergouvernemental. Elle permettra notamment d'étudier en détail dans quelle mesure sont honorés les engagements pris lors des Conférences des Nations Unies, qui ont eu lieu ces dernières années.

Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats des réformes entreprises par le Secrétaire général et adoptées par l'Assemblée générale en sa capacité d'instance principale des Nations Unies. Néanmoins, nous sommes convaincus que les effets des réformes se manifesteront bientôt dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.

L'Assemblée générale examinera à cette session les propositions faites par le Secrétaire général, et ma délégation est déterminée à participer aux délibérations dans un esprit constructif et en ayant à l'esprit les buts et principes consacrés par la Charte, ainsi que les mandats conférés par l'Assemblée générale, et la nécessité de doter l'Organisation des moyens et instruments qui lui permettront de relever les défis actuels et futurs.

L'idée tendant à ce que les Nations Unies amorcent un dialogue mutuellement bénéfique avec les milieux d'affaires internationaux retient toute notre attention. Cette idée mérite d'être minutieusement examinée par l'Assemblée générale dans le cadre des règles et procédures de l'Organisation.

Nous comprenons et partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général au sujet de la nécessité pour l'Organisation de renforcer son initiative dans le domaine de la prévention des conflits. Il est évident que l'Article 1 de la Charte indique que l'un des buts des Nations Unies est de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression.

En outre la Charte indique clairement les fonctions et les pouvoirs de chacun des organes principaux de l'Organisation. Aux termes des Articles 10 et 11 de la Charte,

l'Assemblée générale peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte et formuler sur ces questions ou affaires des recommandations. Elle peut également étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et discuter toutes questions se rattachant à ces sujets.

Aux termes de l'Article 14, l'Assemblée générale peut recommander les mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation, quelle qu'en soit l'origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations, y compris les situations résultant d'une infraction aux dispositions de la Charte où sont énoncés les buts et les principes des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité pour sa part a, en vertu de l'Article 24 de la Charte, spécifiquement et exclusivement la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est nécessaire d'améliorer les relations de travail entre les principaux organes de l'Organisation tout en maintenant, néanmoins, la distribution des fonctions et des pouvoirs telle qu'elle est consacrée par la Charte sans oublier le rôle fondamental qu'elle accorde à l'Assemblée générale en tant qu'organe suprême de l'Organisation.

Nous sommes d'accord avec le rapport quand il dit que les résolutions portant sur des sanctions obligatoires devraient également contenir des dispositions concernant les exemptions humanitaires et les problèmes se posant aux États tiers. À cet égard il convient de noter le bien-fondé des demandes émanant de certains organes chargés de superviser les instruments relatifs aux droits de l'homme en tenant compte de la nécessité de faire en sorte que les régimes de sanctions prévoient des mesures concrètes pour protéger les droits de l'homme des groupes les plus vulnérables.

L'analyse de la situation économique et sociale dans le monde et les chiffres contenus dans le rapport sont véritablement dramatiques et mettent en évidence la même réalité que souligne le *Rapport mondial sur le développement humain* récemment publié.

Le fait qu'un cinquième de l'humanité dispose à peine d'un dollar par jour pour survivre, que l'espérance de vie d'un tiers des habitants de l'Afrique ne dépasse pas 40 ans, que 40 % des femmes des pays en développement sont analphabètes et que 50 % des enfants de 5 ans en Asie du Sud ont un poids inférieur à la normale, contraste de ma-

nière dramatique avec l'expansion économique à laquelle nous sommes parvenus au cours de la deuxième moitié du siècle actuel et également avec le fait que le volume de l'aide extérieure qui va vers les pays en développement n'a cessé de diminuer au cours des récentes décennies.

C'est là que réside l'un des plus grands défis pour la communauté internationale en général et les Nations Unies en particulier. Même s'il est vrai que les réformes de l'Organisation sont positives et qu'elles vont dans la bonne direction, l'ampleur du défi nécessite de l'Organisation bien plus qu'une réforme et une rationalisation de ses fonctions. Elle exige aussi une intention ferme et une volonté politique de la part des pays industrialisés.

L'ONU est un instrument adéquat mis à la disposition des peuples et des États du monde pour qu'ils puissent tirer profit des possibilités et faire face aux défis de la mondialisation. Ainsi que le Secrétaire général, nous reconnaissons que les dimensions économiques, sociales, et environnementales de la mondialisation et, plus encore, ce qu'on appelle la transnationalisation des éléments «incivils», exigent une action multilatérale de la part des Nations Unies ainsi que d'autres institutions internationales. À cet égard, la démarche publique doit être appuyée, spécialement en ce qui concerne la mondialisation.

Enfin, j'attire l'attention sur le contraste dramatique qui existe, d'une part, entre la complexité des défis et les attentes de l'opinion publique mondiale en ce qui concerne le rôle que peut jouer l'Organisation pour faire face à ces défis et, d'autre part, la situation financière de l'Organisation. Dans son rapport, le Secrétaire général nous informe que le déficit du budget ordinaire et les contributions non versées de certains pays ont encore été aggravées par le fait que des pays qui versaient ponctuellement leurs contributions ont cessé de le faire.

Si cette situation financière critique devait se maintenir, il serait difficile à l'Organisation de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées et, plus encore, de se fixer sérieusement des objectifs ambitieux pour le prochain millénaire.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Le Bangladesh se félicite que le Secrétaire général ait eu la possibilité cette année, comme il l'avait eue l'an dernier pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, de présenter son rapport sur l'activité de l'Organisation au début du débat général. Cette procédure est bienvenue et il conviendrait de la maintenir. Les États Membres devraient en être informés préalablement. Cette procédure fera du

débat général un débat plus ciblé et centré sur les questions mentionnées dans le rapport du Secrétaire général. Pour mon pays, outre le recensement des activités de l'année passée, le Secrétaire général devrait, dans son rapport, mentionner les questions qui sont de nature à poser des défis à la communauté internationale dans les années à venir et demander aux dirigeants dans le monde de se pencher sur ces questions au cours du débat général. Nous demandons, tant à vous, Monsieur le Président, qu'au Secrétaire général, d'étudier attentivement cette proposition. La mention faite dans le rapport à l'examen de l'Assemblée du millénaire des réformes à venir et la proposition de convoquer des états généraux vont dans ce sens.

Le rapport de cette année, qui se lit facilement, présente d'une façon agréable pour le lecteur les diverses activités qui ont été confiées à l'Organisation mondiale. L'accent mis sur les questions essentielles, ainsi que sur certaines questions ayant trait aux réformes institutionnelles, est équilibré et appelle notre attention sur le fait que ces deux aspects nécessitent un examen exhaustif et approfondi des États Membres, si nous voulons assurer le succès de l'ONU.

Le Bangladesh est heureux de lire dans les propos du Secrétaire général que «les organismes des Nations Unies oeuvrent aujourd'hui de façon plus cohérente et concertée qu'ils ne le faisaient il y a un an» (A/53/1, par. 4). Nous sommes satisfaits d'apprendre que la révolution tranquille des réformes institutionnelles du Secrétaire général commence à porter ses fruits et que le nouveau travail d'équipe favorise les efforts de réforme au sein du Secrétariat.

Le Bangladesh tient à rendre hommage au Secrétaire général pour l'attention qu'il a accordée au dialogue engagé avec les milieux d'affaires internationaux — rapprochement qui, selon lui, fait pendant aux relations de plus en plus étroites que l'ONU entretient de longue date avec les organisations non gouvernementales. Nous souhaitons qu'à l'avenir les rapports sur ce domaine d'activité reçoivent une attention plus grande et se concentrent sur la participation du monde des affaires au renforcement du programme de l'ONU pour le développement.

L'affirmation du Secrétaire général selon laquelle «la diplomatie joue un rôle si fondamental dans la presque totalité des activités des Nations Unies que l'on oublie souvent la contribution concrète qu'elle apporte» (par. 31) est tout à fait pertinente et mérite d'être prise en compte. L'attention accordée dans les paragraphes 31 à 42 du rapport à la diplomatie en général et à la diplomatie préventive en particulier, est tout à fait justifiée. Dans le domaine du

désarmement, le Secrétaire général a souligné à raison la nécessité de «freiner le flux des armes de petit calibre qui circulent dans la société civile» (par. 50) et il a encouragé la tenue d'une conférence des Nations Unies sur tous les aspects du commerce illicite d'armes dans un proche avenir.

L'appel du Secrétaire général en faveur de «sanctions intelligentes» qui viseraient à contraindre les régimes plutôt que les peuples et qui permettraient de réduire les coûts humanitaires, devrait recevoir l'appui de la majorité des États Membres, et nous demandons au Secrétaire général d'affiner le concept de sanctions ciblées dans les propositions qu'il fera au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Dans le domaine de la consolidation de la paix à la suite des conflits, on a souligné la nécessité de lier tous les aspects — politique, humanitaire, développement et droits de l'homme — de l'appui externe à l'intention des pays déchirés par les conflits. Nous espérons que le nouveau rapport du Secrétaire général présentera des détails sur la nouvelle notion de cadre stratégique de consolidation de la paix, qui est actuellement préparé par le Comité administratif sur la coordination.

Le programme de développement de l'ONU revêt une importance particulière pour le Bangladesh et nous sommes satisfaits que le rapport lui accorde l'attention qu'il mérite sous la rubrique coopération pour le développement. Les informations sur les activités du Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, même si elles sont limitées, sont néanmoins utiles car c'est la première fois que ces aspects sont mentionnés dans un tel rapport. Dans la mesure où le travail du Groupe des Nations Unies pour le développement a des incidences importantes, le Secrétaire général devrait dans son rapport accorder davantage de place à ces activités. Il devrait également rendre compte des progrès réalisés dans les travaux sur les indicateurs du développement, qui sont accomplis par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

Dans le chapitre consacré à l'élimination de la pauvreté, le Bangladesh estime que le rôle émergent du microcrédit, notamment le lancement du programme microstart du Programme des Nations Unies pour le développement, d'un montant de 40 millions de dollars, aurait dû également être mentionné dans le rapport. Il serait souhaitable, en outre, étant donné leur vulnérabilité dans le processus de mondialisation, que la situation des pays les moins avancés, notamment celle des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement, fasse l'objet d'un chapitre distinct dans les futurs rapports.

Au cours des dernières années, en particulier, le développement social est devenu un point essentiel de l'ordre du jour des Nations Unies pour le développement. Un chapitre plus analytique et mieux structuré sur ce sujet serait souhaitable à l'avenir. Les activités de l'ONU dans le domaine de la santé génésique ne figurent, hélas, pas dans ce rapport.

Le Secrétaire général a bien fait d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la «transnationalisation» des éléments «incivils», qui accompagne l'émergence d'une société civile mondiale. C'est une question qui doit attirer notre attention et notre action concertées, et qui devra continuer d'être abordée dans le rapport lorsque sera discutée la situation dans un monde marqué par une interdépendance de plus en plus poussée. Le Secrétaire général devrait également inclure dans son rapport les activités relatives au droit au développement, étant donné la place centrale qu'elles occupent dans le mécanisme de promotion des droits de l'homme.

Le Bangladesh se félicite de l'importance particulière qui est accordée à la responsabilité et au contrôle dans le rapport. Cela devrait se poursuivre à l'avenir. Le suivi par l'ONU des améliorations apportées dans ses opérations et ses de réformes requiert une attention attentive de la part des États Membres et devrait faire l'objet de rapports périodiques caractérisés par une grande transparence. Nous sommes quelque peu préoccupés par le fait que 80 % des activités confiées à l'Organisation ont été exécutées. Le Secrétaire général considère que ce bilan est largement positif (par. 222). Nous espérons que le taux d'exécution des initiatives de réforme dans leur ensemble sera supérieur.

Pour commencer, nous avons rendu hommage au Secrétaire général pour son rapport équilibré, mais nous espérons également qu'il sera tenu compte de nos suggestions et de nos idées dans les futurs rapports.

M. Henze (Allemagne) (interprétation de l'anglais) :
Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs de leur rapport opportun sur l'activité de l'Organisation. Ils nous ont présenté un document qui décrit les problèmes complexes et difficiles auxquels l'Organisation est confrontée depuis un an.

La réforme de l'ONU — c'est-à-dire la réforme de tous les organes de l'ONU — est un processus complexe et donc parfois lent. Mais il s'agit d'un processus nécessaire pour permettre à l'Organisation de relever les défis du XXIe siècle. Le rapport décrit les réformes institutionnelles du Secrétaire général qu'il a qualifiées avec beaucoup de

justesse de «révolution tranquille». L'Allemagne accueille favorablement ces réformes en tant qu'importante contribution à la revitalisation de l'ONU. Nous estimons que tous les États Membres bénéficieront d'une réforme de tous les organes de l'Organisation. Les mesures que le Secrétaire général a prises jusqu'à maintenant ont déjà entraîné au sein du Secrétariat une amélioration concrète dans les domaines de la communication et des procédures.

Les volets un et deux des réformes conféreront une plus grande autorité aux structures opérationnelles des fonds et des programmes de l'ONU. L'adoption d'une stratégie de financement qui vise à associer les résultats et les ressources dans un cadre multiannuel de financement est un autre pas important vers le même objectif. L'ONU doit poursuivre dans cette voie avec détermination et célérité. Il faut veiller à ce que le rôle que joue l'ONU dans le développement ne s'affaiblisse pas. Il ne faut pas laisser d'autres parties assumer ce rôle. Il est souhaitable que l'ONU fasse preuve de dynamisme et nous encourageons donc le Secrétaire général à poursuivre et à élargir les réformes.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général dans son analyse de la mondialisation et de ses répercussions, ainsi qu'avec vous, Monsieur le Président, dans l'évaluation de ces phénomènes que vous avez présentée dans la déclaration que vous avez faite à l'Assemblée le 9 septembre dernier. Les crises qui sévissent actuellement dans le monde montrent que le cadre mondial actuel est incontournable. L'ONU est l'institution par excellence qui peut traiter de questions mondiales. Il incombe donc à l'ONU de relever ces défis. L'avenir commun ne peut être forgé que par des efforts communs, qui doivent inclure ceux des gouvernements, mais aussi ceux d'autres organismes comme les organisations non gouvernementales et les entreprises multinationales.

À la fin du XXe siècle, trop de peuples dans le monde souffrent encore de la pauvreté et du chômage. L'Allemagne salue donc les efforts déployés par l'ONU pour susciter l'appui à l'Initiative 20/20. Celle-ci comporte des propositions tendant à promouvoir les services sociaux de base, comme l'éducation, les soins de santé et le logement, dont dépend le futur développement social.

Le monde n'offre toujours pas des conditions équitables à tous ses habitants. Ce n'est pas partout que les individus sont placés au centre du développement. Ce n'est pas partout, hélas, que les femmes échappent à la discrimination. Trois ans après le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, et la Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, il est temps de faire

le bilan des résultats et de mettre au point de nouvelles initiatives. Deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale prévues en l'an 2000 donneront l'occasion de renouveler notre attachement à la mise en oeuvre des résultats des deux conférences. Ces sessions extraordinaires seront également l'occasion d'explorer de nouvelles voies. La mondialisation doit être maîtrisée afin d'éviter qu'elle ne menace des groupes socialement et économiquement vulnérables. Elle doit être définie de telle sorte qu'elle puisse contribuer au développement social et assurer des gains économiques à la fois aux hommes et aux femmes. Ce sont autant de questions que les sessions extraordinaires devraient examiner attentivement.

L'agitation des marchés financiers dans le monde est la preuve qu'il importe que les gouvernements et les institutions internationales appropriées prennent des mesures préventives en temps opportun. L'incidence de la crise financière qui se propage d'une région à l'autre a déjà touché un grand nombre d'économies nationales. Cela montre que l'économie mondiale doit être dotée de meilleures structures. Les mesures dont a débattu le Comité intérimaire du Fonds monétaire international, à sa réunion de printemps, sont indispensables pour prévenir de futures crises. Mais il faut voir encore plus loin. Il faut aborder la question de savoir si et quand des interventions multilatérales dont il a été convenu pourraient devenir utiles et nécessaires. Ces interventions conviendraient certainement mieux que des mesures de protection unilatérales.

De meilleurs dispositifs d'alerte rapide ainsi qu'une transparence et une efficacité accrues dans les systèmes bancaires sont nécessaires, notamment, mais pas exclusivement, pour les économies émergentes. Là encore, ce n'est pas une tâche qui intéresse seulement les gouvernements. Il faut un partenariat mondial entre les institutions publiques et privées, un partenariat entre les gouvernements, les organisations financières internationales et les entreprises. En outre, ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il faut «qu'une passerelle soit jetée entre l'indice Dow Jones et l'indicateur du développement humain» (A/53/1, par. 15).

L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale a constitué un important pas vers un ordre mondial où prévaudrait la force du droit et non le droit de la force. Les auteurs des crimes les plus odieux ne pourront plus demeurer impunis. L'Allemagne continuera d'appuyer vigoureusement la mise sur pied de la Cour internationale. Je tiens à assurer l'Assemblée que mon pays oeuvre énergiquement à la prompt entrée en vigueur du Statut de Rome. L'Allemagne a l'intention de signer le Statut avant le cinquan-

tième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui aura lieu en décembre 1998. Nous encouragerons tous les pays à signer et ratifier le Statut dès que possible. Nous allons coopérer activement à la rédaction d'un projet de résolution allant dans ce sens au cours de la présente session. Nous comptons participer activement aux travaux du Comité préparatoire prévus l'an prochain.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a déclaré que le XXI^e siècle sera celui de la prévention. Comme je l'ai déjà dit dans mes observations sur l'état du système financier mondial, cette déclaration est tout à fait justifiée. Les problèmes doivent être réglés dès leur apparition. C'est là la tâche que doivent accomplir la diplomatie préventive, les défenseurs des droits de l'homme et les forces de maintien de la paix. Il faut empêcher que des gens soient obligés de fuir en masse leur pays ou de le quitter à la recherche d'un emploi. Pour prévenir les migrations massives il faut en supprimer les causes économiques, écologiques et sociales. Le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit, et il faut agir pour empêcher qu'il ne s'élargisse davantage. Il doit être comblé. Chaque pays doit avoir des chances égales dans la concurrence mondiale. Il faut donc que les pays plus riches aident les plus pauvres à tirer le maximum de leurs possibilités de développement.

L'Afrique montre ce qui peut être fait lorsque la communauté internationale et les pays en difficulté s'associent. À l'heure actuelle, des élections démocratiques ont lieu dans plus de la moitié des pays africains. Dans 20 pays africains, la croissance économique se situe entre 4 et 6 %, et dans 11 autres elle est encore plus élevée. Cependant, des conflits anciens ou nouveaux faisant rage en Afrique — notamment la violence qui se poursuit en République démocratique du Congo, le conflit non réglé entre l'Érythrée et l'Éthiopie et les tensions croissantes en Angola — continuent d'être une source de grande inquiétude. Nous félicitons le Secrétaire général, ses représentants et leurs équipes de leurs efforts inlassables en vue d'apporter des solutions pacifiques.

Nous sommes tout particulièrement satisfaits des parties du rapport qui analysent les causes des conflits en Afrique et qui contiennent des propositions pour la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Lors de la récente réunion entre le Secrétaire général et les représentants des pays donateurs, nous avons apporté notre plein appui à ses propositions. Nous continuerons de coopérer activement avec les pays africains, en tenant compte du lien indissociable entre la paix et le développement.

À l'approche du nouveau millénaire, nous devons agir ensemble pour façonner notre avenir. Une ONU réformée et renforcée jouera un rôle prépondérant dans l'accomplissement des tâches qui nous attendent.

Mme Wensley (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Australie se félicite du rapport du Secrétaire général. Il s'agit d'un excellent rapport qui cerne les défis majeurs auxquels l'ONU fait face au seuil du nouveau millénaire.

Je voudrais centrer mon attention sur deux des défis que le Secrétaire général a indiqués : la réforme de l'Organisation des Nations Unies et les effets de la mondialisation.

S'agissant de la réforme de l'ONU, nous saluons les progrès considérables enregistrés par le Secrétariat au cours de l'an dernier, sous l'autorité avisée du Secrétaire général. Beaucoup a été fait, mais il reste manifestement encore plus à faire.

Notre position en faveur de la réforme en cours est bien connue. Pour emprunter le jargon des experts en gestion, il s'agit d'un processus toujours perfectible. La Vice-Secrétaire générale a bien exprimé cette idée lorsqu'elle a récemment décrit le processus de réforme du Secrétariat comme la quête de l'excellence.

Un point qui est très important pour nous, et qui sera, faut-il espérer, abordé, est celui qui concerne les objectifs de la réforme en cours qui ont été indiqués et regroupés dans un programme clair des activités du troisième volet.

Dans son rapport le Secrétaire général met l'accent sur l'Assemblée du millénaire en tant qu'occasion d'envisager dès maintenant l'Organisation qu'appelle le siècle prochain. Nous attendons avec intérêt de recevoir son rapport sur la question. Nous appuyons fermement les vues exprimées par le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite au débat général, à savoir que si nous voulons tirer parti de cette occasion, il est nécessaire d'arrêter un programme d'action concret et réalisable. Ce serait tout simplement une occasion perdue si tout cela devait se résumer à un processus consultatif et à une sorte de cérémonie coûteuse.

Un aspect critique de la réforme que mon gouvernement voudrait voir régler avant le nouveau millénaire concerne la réforme du Conseil de sécurité. À moins qu'il ne soit procédé à cette dernière, l'ONU ne sera pas en mesure de prétendre qu'elle s'est adaptée avec succès au monde d'aujourd'hui. Ma délégation a hâte que ces questions et ce thème donnent lieu à un débat plus approfondi

au titre de l'examen des points inscrits à un ordre du jour ultérieur.

Le second grand défi que doit relever l'Organisation est celui de la mondialisation. Le rapport du Secrétaire général et le fait que la question a été au premier plan du débat général soulignent l'importance qu'elle revêt pour notre Organisation. Le renforcement de la coopération internationale est nécessaire pour examiner le fonctionnement en particulier des structures financières internationales, un processus qui est en cours cette semaine à Washington et auquel l'Australie est très heureuse de participer.

Pour traiter des effets de la mondialisation et pour faire en sorte que nous puissions tirer profit de ses avantages et possibilités, il incombe, en premier lieu à chacun d'entre nous, de veiller à la mise en place des politiques et mécanismes nationaux appropriés, notamment une gestion prudente des entreprises ainsi que des secteurs financiers efficaces et transparents.

La coopération internationale a un rôle décisif à jouer pour ce qui est d'aider les pays à faire face aux insuffisances dans ces secteurs, et il faut rappeler qu'un nombre d'initiatives ont déjà été menées à bien. Des programmes d'assistance technique contribuent à développer, renforcer et réformer les mécanismes existants et les cadres institutionnels dans les pays en développement afin qu'ils puissent mieux exploiter les possibilités qu'offre la mondialisation.

Mon gouvernement a étroitement participé à certains de ces programmes aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Au sein de la Coopération économique Asie-Pacifique, nous assumons un rôle majeur dans les efforts destinés à renforcer les capacités de nos partenaires régionaux, notamment dans le domaine de la bonne gestion des entreprises.

Au niveau multilatéral, les efforts que fait le Fonds monétaire international (FMI), pour remédier aux difficultés auxquelles ont dû faire face la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée soulignent son rôle clef. Nous sommes très heureux d'avoir pu contribuer considérablement à chacun de ces plans d'assistance. S'agissant du plan d'aide à l'Indonésie, nous avons dû travailler dur pour veiller à ce soient mieux reconnues la compréhension et la gestion des effets sociaux des réformes économiques mises en place, un aspect que mon collègue du Bangladesh vient de souligner et dont l'ONU devrait réellement tenir compte.

Le FMI lui-même a reconnu que son expérience l'avait aidé à faire face à la crise économique en Asie de l'Est.

Tandis que les économies touchées mettent en place des réformes structurelles qui offriront une base plus solide à la croissance économique future, on commence également commencé à reconnaître l'importance du renforcement des structures financières internationales existantes.

Il est très important, en examinant les activités à mener à cette fin et en s'interrogeant sur ce que l'ONU peut et doit faire, de consolider l'engagement pris de renforcer le système commercial international. Les pays devraient travailler de concert aux niveaux bilatéral, régional et dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce pour faire en sorte que l'élan imprimé à une plus grande libéralisation du système commercial international soit maintenu.

La coopération et le partenariat au plan international peuvent sensiblement contribuer à la promotion de meilleures pratiques au plan mondial dans les systèmes financiers ainsi qu'au renforcement de la transparence et des capacités nationales. Des efforts considérables sont déjà en cours au sein d'instances diverses et des institutions de Bretton Woods, sans parler des discussions que j'ai mentionnées et qui ont lieu cette semaine à Washington.

L'ONU a un rôle important à jouer dans le débat plus large de la mondialisation, en oeuvrant avec les autres organismes et instances internationaux et non pas en faisant double emploi avec ceux-ci. Il faut toujours se demander où sont les compétences et comment l'ONU peut faire la différence. À cet égard, les organes de développement des Nations Unies ont un très grand rôle à jouer en aidant les pays en développement à faire face aux incidences sociales découlant des récentes difficultés économiques. Il est possible de consacrer certaines ressources à la lutte contre les effets sociaux négatifs de l'instabilité économique dans certains pays vulnérables — il est en fait bon de noter que certaines institutions ont déjà fait des progrès dans ce domaine.

Le récent dialogue de haut niveau sur la mondialisation a été une occasion exceptionnelle pour des pays de partager leurs expériences et d'échanger des vues sur la façon dont la coopération internationale peut venir en aide. Nous avons été très confortés par ce débat, qui s'est déroulé à l'abri de certaines polémiques qui caractérisent ici les échanges Nord-Sud. Nous sommes très reconnaissants à tous ceux qui y ont pris part, et cet esprit doit continuer de prévaloir dans le débat sur la mondialisation qui se poursuit à cette session de l'Assemblée générale.

Ma délégation attend avec intérêt l'occasion de pouvoir contribuer à la discussion en cours sur cette importante

question de la mondialisation et sur les autres défis que le Secrétaire général a cernés dans le rapport que nous examinons à cette première séance plénière de fond de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Mongolie voudrait d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport concis et exhaustif sur l'activité de l'Organisation et sur un partenariat pour la communauté mondiale. Comme le précédent, le rapport de cette année souligne les aspects les plus importants de l'action de l'ONU et appelle l'attention sur les tâches immédiates et futures dont doit s'occuper l'Organisation. Le rapport est stimulant et traite nombre des défis auxquels devra faire face la communauté internationale.

Le fait que ce point de l'ordre du jour soit examiné immédiatement après le débat général est en lui-même significatif. C'est l'occasion pour les représentants de revenir sur le travail de cette Organisation — en fait, sur le travail collectif des États Membres et du Secrétariat — dans un contexte plus large, et non pas de se contenter d'examiner tel ou tel aspect des activités de l'ONU. Dans le contexte actuel, ce débat offre l'occasion d'envisager les activités des Nations Unies à travers le prisme de la «révolution tranquille» et de considérer son amélioration future comme un instrument indispensable pour la coopération des États au prochain millénaire.

Le rapport est équilibré; c'est un document analytique et de référence. Il indique ce qui a été réalisé au cours de l'année passée et ce qui reste à faire. Voilà pourquoi nous saluons ce rapport en tant que solide base pour notre débat.

Puisque ma délégation aura la possibilité de commenter les aspects spécifiques du rapport lorsque nous discuterons des points de l'ordre du jour ici, en plénière et dans les grandes commissions, je me contenterai à cette étape d'aborder les quelques questions suivantes.

La réforme des Nations Unies, puisque nous convenons tous qu'elle est un processus et non un événement ponctuel, ne peut donc se faire du jour au lendemain. Ma délégation estime que l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, a réussi à abattre un travail considérable, comme le montre d'ailleurs le rapport. Toutefois, il nous reste à aborder, au cours de la présente session, les questions en suspens des clauses-couperets, de l'adoption de la budgétisation fondée sur les résultats, des conditions d'établissement du Compte pour le développement, etc. Toutefois, le succès de la réforme de l'Organisation pourrait être jugé, en dernière analyse, sur la base des réelles améliora-

tions observées dans la façon de relever les défis pressants et cruciaux qui nous attendent et des incidences qu'ils ont sur la vie des gens ordinaires. En conséquence, la réforme devrait être axée sur le renforcement du rôle que joue l'Organisation dans la promotion du développement. Le rôle de l'Assemblée générale, principal organe de délibération et de prise de décisions de l'ONU, auquel participent tous les États Membres sur un pied d'égalité, devrait être renforcé conformément, bien sûr, à la Charte des Nations Unies.

Aucune réforme de l'Organisation ne serait complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation se félicite donc des mesures prises par le Conseil de sécurité à la suite des résolutions que l'Assemblée générale a notamment adoptées sur ses procédures de travail et la transparence de ses travaux. Ce travail devrait être poursuivi. Bien que le Groupe de travail à composition non limitée ait réalisé quelques progrès, notamment en ce qui concerne les questions du groupe II, aucun progrès n'a, hélas, été fait eu égard aux questions du groupe I, particulièrement sur l'élargissement du Conseil de sécurité et la restriction du recours au droit de veto. Ces questions doivent être abordées sans détours si nous voulons entrer dans le nouveau millénaire avec une ONU plus rentable et plus efficace.

Ma délégation convient avec le Secrétaire général que l'Assemblée du millénaire, qui doit se tenir en septembre 2000, devrait être l'occasion unique de préciser clairement quelle sorte d'organisation la communauté internationale envisage et est prête à soutenir au siècle prochain. Le travail préparatoire pour l'Assemblée du millénaire devrait commencer dès que possible pour permettre aux États Membres non seulement d'élaborer leur vision stratégique commune du monde et le rôle qu'y jouera l'ONU, mais aussi d'arrêter le plus clairement possible les moyens devant permettre d'atteindre ces fins. Sans cette dernière étape, les nobles buts et la vision stratégique risquent d'en rester au stade de l'aspiration.

Le chapitre sur la paix et la sécurité démontre clairement le rôle très important que l'ONU est appelée à jouer dans la prévention, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits; elle a, d'ailleurs, toutes les capacités pour ce faire. Dans ce contexte, ma délégation voudrait souligner le rôle positif que le Secrétaire général a joué en désamorçant les tensions dans la zone du Golfe persique en février dernier, même si, comme il l'a souligné dans son rapport,

«Malheureusement, la situation en Iraq est, semble-t-il, encore loin d'être réglée.» (A/53/1, par. 24)

À propos de la partie relative au désarmement, ma délégation voudrait réaffirmer qu'elle appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir davantage la cause du désarmement nucléaire. Nous appuyons d'ailleurs la déclaration conjointe des huit nations en vue de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires en tant que pas important après l'épisode troublant des essais nucléaires en Asie du Sud. C'est dans ce contexte que la Mongolie se félicite de la déclaration de la République populaire de Chine dans laquelle elle s'engage à ne pas reprendre ses essais nucléaires; la Mongolie forme le vœu que les derniers signes favorables reçus de l'Asie du Sud seront suivis d'actions concrètes qui permettraient d'aboutir à un renforcement du régime de non-prolifération et de nous rapprocher d'un désarmement nucléaire. Les deux comités spéciaux établis à la Conférence du désarmement pourraient contribuer de manière déterminante à accroître les garanties de sécurité pour les États non dotés de l'arme nucléaire et à interdire la production des matières fissiles pour des dispositifs explosifs nucléaires.

Pour ce qui est de la question de la sécurité internationale, tout pays, grand ou petit, peut et doit y apporter sa contribution. En tant que Membre des Nations Unies, la Mongolie s'efforce d'apporter sa contribution en renforçant la confiance et en appuyant les objectifs du désarmement. Elle a ainsi publié récemment son livre blanc sur la défense, envoyé sa réponse au Registre des armes classiques des Nations Unies et pris des mesures pour participer aux activités de maintien de la paix. De plus, après avoir déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires, elle oeuvre désormais activement à institutionnaliser son statut de zone exempte d'armes nucléaires, ce qui lui permettrait de faire de son territoire une zone de paix, de stabilité et de prévisibilité. En 1999, la Mongolie, avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, accueillera sur son territoire une conférence internationale axée sur la question pressante du désarmement ainsi que d'autres questions liées à la sécurité dans la région.

Pour en venir aux chapitres du rapport relatifs à la coopération pour le développement et à la mondialisation, ma délégation tient à souligner le travail considérable effectué par le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que le soutien qu'il apporte à la création des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, lesquels, comme le souligne le Secrétaire général, offrent une nouvelle approche stratégique en vue de la réalisation des objectifs convenus lors de conférences mondiales des Nations Unies ainsi que de la mise en oeuvre des priorités nationales de développement. De même, nous

saluons les efforts de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme alimentaire mondial dans la lutte contre la pauvreté.

L'un des facteurs, ou plutôt des handicaps, qui entravent le développement de quelque 30 pays en développement est l'absence d'accès à la mer en raison de leur situation géographique. Cela a été reconnu par la communauté internationale, et quelques mesures concrètes sont actuellement prises par l'ONU par rapport à cette question et à d'autres questions connexes. Il aurait été très utile que le rapport jette un peu de lumière sur les mesures prises dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

S'agissant de la partie relative au renforcement de l'ordre juridique international, ma délégation voudrait souligner l'importance des résultats de la Conférence de Rome, particulièrement celle de l'adoption et de la signature par de nombreux États du Statut de la Cour pénale internationale. Nous convenons sans réserve avec le Secrétaire général que

«De nombreuses délégations auraient certes préféré que la Cour soit investie de pouvoirs plus larges mais il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'oeuvre accomplie.» (A/53/1, par. 181)

La juridiction générale de la Cour en ce qui concerne les crimes comme le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression devrait être encore renforcée au cours des travaux à venir de la Commission préparatoire qui doit être mise en place sous peu.

Enfin, ma délégation estime que le rapport aurait dû mettre davantage l'accent sur la question de la lutte contre le terrorisme international et sur les moyens d'améliorer la coopération internationale dans ce domaine. Espérons que ces commentaires et ces remarques seront pris en compte par le Secrétaire général dans le cadre de ses activités et qu'ils seront reflétés dans le prochain rapport.

M. Ordzhonikidze (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Les principaux points du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation confirment que l'ONU, en tant qu'unique organisation universelle internationale, est mieux placée que toute autre pour élaborer des approches concertées et régler des situations de conflit et qu'elle peut réagir comme il se doit face aux défis mondiaux qui se posent à la communauté internationale à l'aube du nouveau millénaire.

C'est sous cet angle que la Fédération de Russie évalue le processus de réforme de l'ONU entrepris par le Secrétaire général, dont l'objectif est d'adapter de façon rationnelle les mécanismes de l'ONU aux besoins du monde contemporain. Nous appuyons les réformes qui permettront de promouvoir la consolidation effective de l'Organisation tout entière et son efficacité face aux défis mondiaux urgents.

Nous partageons les opinions exprimées par le Secrétaire général concernant l'importance grandissante de la diplomatie préventive. La communauté internationale dispose d'un ensemble unique d'instruments politiques et diplomatiques qui devraient être utilisés pour régler tous les problèmes internationaux. Cet arsenal devrait être utilisé efficacement.

Le fait que la crise iraquienne au début de l'année a été réglée précisément par des moyens pacifiques, grâce aux efforts conjoints de nombreux États Membres et par le biais des initiatives du Secrétaire général, montre très clairement qu'une diplomatie constructive et active peut s'avérer beaucoup plus efficace que la force militaire.

Les propositions du Secrétaire général de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social — y compris par la revitalisation de l'Article 65 de la Charte, concernant la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité — ainsi que la coopération entre l'ONU et les États Membres dans le cadre de la démocratie préventive, méritent notre appui.

Les opérations de maintien de la paix restent un instrument clef pour régler les conflits et les situations de crises une fois qu'ont été épuisées toutes les possibilités de la diplomatie. Les principes et critères principaux qui régissent les opérations de maintien de la paix devraient inclure l'existence d'une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales ou régionales et assurer au Conseil de sécurité un rôle essentiel dans le règlement de tous les aspects politiques des opérations, et tout particulièrement les questions ayant trait au recours éventuel à la force militaire.

Nous souhaitons un renforcement de l'interaction entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine des activités de maintien de la paix, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, la promotion de cette coopération ne doit pas saper le rôle clef que joue l'ONU dans ce domaine essentiel. Nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre le renforcement du concept de consolidation de la paix après un conflit. La mise en

place de paramètres et de directives pratiques pour le relèvement des sociétés détruites par les guerres pourrait donner une impulsion à cette conception.

Les sanctions, en tant qu'instrument de répression internationale, exigent une démarche très équilibrée. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point avec le Secrétaire général. Lorsque les sanctions sont imposées par le Conseil de sécurité, elles ne devraient pas devenir un instrument pour lutter contre un régime tout simplement parce qu'il déplaît. Il est nécessaire d'avoir des objectifs très clairs chaque fois que les sanctions sont imposées et de bien préciser les conditions et les mécanismes de leur levée ou de leur éventuel assouplissement. Les sanctions ne doivent pas entraîner la souffrance des populations. Elles ne doivent pas déstabiliser la situation économique dans le pays qui est soumis aux sanctions ni dans la région avoisinante.

Nous saluons la tentative du Secrétaire général de définir le rôle que doit jouer l'ONU dans le règlement des problèmes sociaux et économiques liés à la phase actuelle de la mondialisation et de ses répercussions, aussi bien concrètes que nuisibles. Chacun reconnaît maintenant qu'on ne saurait dépendre exclusivement des éléments du marché. Des mécanismes appropriés sont nécessaires pour réguler convenablement les processus économiques et financiers à l'échelon national et international.

Nous saluons le fait que l'ONU a, au cours de l'année écoulée, joué un rôle de pionnier dans la définition des démarches devant permettre de résoudre les problèmes qui se présentent, notamment en organisant une réunion de haut niveau, entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, dans le cadre du Conseil économique et social, la tenue d'un dialogue entre les fonctionnaires gouvernementaux, les hommes d'affaires et les représentants de la société civile sur le rôle que joue l'industrie dans la réalisation du développement durable, comme cela a été pour la première fois abordé dans le cadre de la Commission du développement durable, et l'organisation d'une réunion de haut niveau afin de relancer le dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat.

Plus nous approchons de l'Assemblée du millénaire, plus deviennent urgentes les principales questions dont aura à débattre l'Assemblée. Il est évident que dans le contexte d'une nouvelle phase de la crise financière mondiale, cette instance doit s'attacher à trouver les moyens qui permettront de surmonter les conséquences de la crise et d'éviter d'autres revers.

Parmi nos principales priorités figure la question des droits de l'homme, qui devrait être une source d'harmonie dans la coopération internationale fondée sur l'égalité des droits. La mise en place de cette coopération, qui favorise les intérêts de la sécurité, de la démocratie et du développement, dépend de la capacité et de la volonté de la communauté internationale de renoncer au double critère, aux opportunités politiques et aux démarches sélectives. Plus tôt nous adopterons ces démarches, plus vite nous dissiperons l'illusion dont il est fait mention dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle on peut promouvoir les intérêts du plus grand nombre en violant les droits d'une minorité. La communauté internationale ne doit pas accepter que de nos jours ces illusions dangereuses servent de base aux politiques d'État dans certaines parties du monde.

Il est inquiétant de savoir que, par manque de ressources financières, selon le rapport, certaines opérations vitales du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés seront réduites, voire suspendues dans certains cas. Pour la Russie, comme pour d'autres pays de la Communauté d'États indépendants, il est impératif, dans le domaine humanitaire, d'appliquer rigoureusement et systématiquement les décisions de la conférence régionale de Genève sur l'examen des problèmes des réfugiés dans les ex-Républiques de l'Union soviétique. La conférence de Genève elle-même, mais également ses activités de suivi, devrait être un exemple de coopération internationale permettant de régler les problèmes humanitaires les plus épineux.

Nous faisons nôtre la thèse figurant dans le rapport, à savoir que l'ordre international doit se fonder sur le droit international. Cela est tout à fait conforme à l'idée centrale suivant laquelle il est nécessaire d'« invoquer la force du droit plutôt que le droit de la force » (A/53/PV.9), telle que l'a exprimée M. Igor S. Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Russie, à la présente session de l'Assemblée générale. La finalisation du Statut de la Cour pénale internationale est un pas important dans ce sens.

Nous appuyons les mesures collectives renforcées qui ont été prises sous l'égide de l'ONU, que le Secrétaire général a recommandées à juste titre dans son rapport, pour contrebalancer la transnationalisation des éléments incivils de la société — en premier lieu, trafiquants de drogues, organisations criminelles et terrorisme. Un maximum d'efforts doit être fait pour appliquer les décisions pertinentes adoptées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour affronter la menace que posent les drogues. Il faut espérer que la présente session de l'Assemblée générale parviendra à adopter le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme

nucléaire, soumis par notre pays. Le progrès constructif accompli dans les travaux portant sur le projet de convention contre la criminalité transnationale organisée suscite l'optimisme.

Il est satisfaisant de noter que la mise en place de réformes institutionnelles dans les activités du système des Nations Unies a été couronnée de succès. Il est probable que la mise en oeuvre cohérente et concrète de l'ensemble de réformes mises en train par le Secrétaire général permettra d'accroître encore l'efficacité des travaux de l'Organisation, en particulier de son Secrétariat, structure opérationnelle qui joue un rôle essentiel dans les activités quotidiennes de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, la délégation russe espère qu'un échange de vues détaillé et fructueux aura lieu au cours de cette session sur l'éventail des questions liées à la réforme tant attendue des politiques que suit l'Organisation dans le domaine du personnel.

Pour terminer, je souhaite confirmer notre inquiétude, clairement exprimée par le Secrétaire général, concernant la situation financière de l'Organisation. La crise financière de l'Organisation, qui dure depuis trop longtemps, menace l'exécution en cours des mandats et des programmes que tous les États Membres ont approuvés, mais nuit également au rôle et à l'autorité de l'Organisation sur la scène internationale.

D'une façon générale, il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que l'Organisation dispose des capacités et des mécanismes qui lui sont nécessaires pour continuer à jouer son rôle unique dans la coordination des efforts que font conjointement les États Membres pour consolider la paix et la sécurité, relever les défis nouveaux auxquels devra faire face l'humanité à l'aube du prochain millénaire, et progresser vers les nouveaux horizons de la coopération multilatérale.

M. Shen Guofang (Chine) (interprétation du chinois) : Permettez-moi, d'emblée, d'exprimer la reconnaissance de la délégation chinoise au Secrétaire général pour le rapport annuel qu'il a préparé sur l'activité de l'Organisation. La délégation chinoise a lu ce rapport de bout en bout. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés l'année dernière en menant à bien les tâches que l'Organisation lui avait confiées et en renforçant le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Nous lui savons gré également du rôle utile qu'il a joué dans la crise qui a eu lieu plus tôt cette année à propos de l'inspection des armements en Iraq, ainsi que dans la

facilitation du règlement de conflits régionaux en Afrique, dans la promotion de la réforme du système des Nations Unies et dans bien d'autres domaines.

La situation internationale est en général restée stable au cours de l'année dernière, mais de nouveaux conflits régionaux ont fréquemment éclaté. Le Secrétaire général fait observer que de nouveaux défis n'ont cessé d'émerger dans les domaines politique, économique, financier, ainsi que dans celui de la sécurité et dans d'autres. La paix et le développement, les deux grands thèmes du monde d'aujourd'hui, doivent être au coeur des tâches qu'accomplit l'Organisation.

Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a continué de jouer un rôle concret dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Tout en étant résolue à trouver une solution aux conflits, l'Organisation accorde également une grande attention à l'étude et au traitement de leurs causes. Les deux réunions qu'a tenues le Conseil de sécurité, au niveau des Ministres des affaires étrangères, sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique constituent à cet égard un excellent exemple. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine du désarmement.

Les essais nucléaires conduits cette année et la course aux armements en Asie du Sud ont été cependant particulièrement préoccupants et ont posé une véritable menace à la paix et à la sécurité dans cette région et dans le monde dans son ensemble. Nous faisons nôtre l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport quant au fait que l'Organisation doit continuer d'oeuvrer avec la communauté internationale pour faciliter l'application des dispositions pertinentes du Conseil de sécurité, préserver le régime international de non-prolifération nucléaire et maintenir la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud et dans le reste du monde.

Bien que les pays en développement aient souligné à nombre reprises qu'il fallait accorder à la question du développement une haute priorité, il est inquiétant de constater que les ressources destinées aux activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies sont en diminution. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'aide publique au développement à travers le monde a chuté à un niveau sans précédent et ne représente plus que 0,22 % du PIB des pays développés et seulement 0,19 % dans le cas du Groupe des sept pays les plus développés. Cette évolution ne peut que nous inquiéter. Il faut espérer que tous les pays développés manifesteront dûment leur sens des responsabilités concernant la question du

financement de l'aide au développement, qu'ils mettront véritablement en oeuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et qu'ils atteindront dès que possible les objectifs dont il a été convenu pour les contributions volontaires.

L'élimination de la pauvreté est une des principales tâches auxquelles doivent s'atteler les pays en développement. Nous sommes heureux de constater que l'élimination de la pauvreté est devenue pour les institutions du système des Nations Unies un objectif partagé de la coordination interinstitutions. Les efforts faits par l'Organisation pour aider les pays en développement à atteindre l'objectif du développement durable sont louables. Dans ces nouvelles circonstances, les Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement, en particulier pour stimuler les investissements et la croissance, traiter les problèmes liés à la mondialisation, faire les ajustements qui s'imposent et prévenir les crises économiques et sociales. Tous ces efforts peuvent s'inscrire dans le cadre de la diplomatie préventive dont nous parlons souvent. Ils peuvent, par ailleurs, permettre d'éliminer les causes de conflits régionaux.

Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a progressé dans le domaine des droits de l'homme. Le Gouvernement chinois a activement apporté son soutien et participé aux activités que mène l'Organisation dans ce domaine et accélère progressivement son processus de démocratisation et de respect de l'état de droit. Il y a peu, Mme Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a effectué une visite en Chine qui a été couronnée de succès. Elle s'est dite satisfaite des progrès réalisés par la Chine dans le domaine des droits de l'homme et s'est montrée reconnaissante du soutien apporté par notre pays aux travaux de l'ONU dans ce domaine. En octobre de l'année dernière, la Chine a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et elle vient de signer, ce matin, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ce qui montre bien l'importance du soutien apporté par le Gouvernement chinois aux travaux qu'accomplit l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme.

La crise financière de l'Organisation est une autre question urgente qui justifie notre inquiétude. Elle s'est encore aggravée au cours de l'année dernière, et ce problème a sérieusement affecté les activités quotidiennes de l'Organisation mais a également entravé ses tentatives d'intensifier sa réforme. Il faudrait, pour régler cette crise, que le plus important contributeur, en particulier, verse rapidement et sans conditions l'intégralité de ses arriérés.

Aucun État Membre ne peut se soustraire à ses responsabilités vis-à-vis de l'Organisation.

La période exige de l'ONU qu'elle procède à une réforme raisonnable et appropriée à laquelle aspirent la majorité de ses États Membres. Au cours de l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté des résolutions entérinant les mesures de réforme du Secrétaire général pour le Secrétariat et a accepté certaines de ses propositions concernant la réforme du système des Nations Unies. Cependant, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général lui-même, l'adoption

de ces résolutions ne constitue pas l'aboutissement du processus de réforme mais, au contraire, son point de départ à partir duquel l'ensemble des États Membres peuvent étudier la direction que prend la réforme de l'Organisation. Cette session de l'Assemblée générale, d'une part, suivra de très près la mise en oeuvre des mesures de réforme déjà adoptées et, d'autre part, continuera à examiner des propositions de réforme à long terme, présentées par le Secrétaire général. La délégation chinoise espère qu'une étude sérieuse et approfondie de ces propositions se fera dans le cadre de discussions ouvertes et de vaste portée.

L'Organisation effectue un extraordinaire voyage depuis plus d'un demi-siècle. C'est l'organisation intergouvernementale la plus importante au monde et, à ce titre, elle joue un rôle unique et indispensable dans la vie politique et économique internationale. La délégation chinoise espère que les délibérations concernant le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation permettront aux États Membres de mieux tirer parti des leçons et des expériences de cette activité en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et de préciser ses principales tâches afin que cette dernière puisse aborder le prochain siècle avec un nouveau style et soit à même de faire de nouvelles contributions au maintien de la paix et à la promotion du développement.

La séance est levée à 13 heures.